Saint-Laurent-du-Var
PORTE DE FRANCE

VILLE DE

SAINT-LAURENT-DU-VAR

CONSEIL MUNICIPAL

DU

8 MARS 2023

Approuvé le : 12 AVR. 2023

Président	Secrétaire (s) de Séance

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
SÉANCE DU MERCREDI 8 MARS 2023– 17 h 30 –

Étaient présents :

M.	Joseph SEGURA	Maire
M.	Thomas BERETTONI	Adjoint
Mme	Brigitte LIZEE-JUAN	Adjoint
Mme	Danielle HEBERT	Adjoint
M.	Gilles ALLARI	Adjoint
M.	Jean-Pierre BERNARD	Adjoint
Mme	Mary-Claude BAUZIT	Adjoint
M.	Marcel VAÏANI	Adjoint
Mme	Marie-Paule GALEA	Adjoint
M.	Éric BONFILS	Adjoint
Mme	Andrée NAVARRO-GUILLOT	Conseiller municipal
M.	Bernard GIRARDOT	Conseiller municipal
Mme	Juliette BARALE	Conseiller municipal
M.	Jean-Pierre PAUSELLI	Conseiller municipal
M.	Michel ELBAZ	Conseiller municipal
Mme	Pierrette CHARLIER	Conseiller municipal
Mme	Florence ESPANOL	Conseiller municipal
M.	Christian RADIGALES	Conseiller municipal
Mme	Vanessa GUERRIER-BUISINE	Conseiller municipal
M.	Yoann SUAU	Conseiller municipal
M.	Ludovic GALLUCCIO	Conseiller municipal
Mme	Laurie MORETTO ALLEGRET	Conseiller municipal
Mme	Alexandra DEY	Conseiller municipal
Mme	Priscilla HALIOUA	Conseiller municipal
M.	Raphaël PALAYER	Conseiller municipal
Mme	Marie-France CORVEST	Conseiller municipal
M.	Marc ORSATTI	Conseiller municipal
Mme	Astrid RAMELLA-VICENTE	Conseiller municipal
Mme	Sandrine BELOT	Conseiller municipal

Absents excusés, ont donné pouvoir :

Mme	Nathalie FRANQUELIN	à Mme Mary-Claude BAUZIT
Mme	Corinne NESONSON	à M. Ludovic GALLUCCIO
M.	Christophe DOMINICI	à M. Jean-Pierre PAUSELLI

Absents excusés, sans pouvoir :

M.	Patrick VILLARDRY
M.	Franck ESPINOSA

Absent :

M.	Marc MOSCHETTI

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 8 MARS 2023

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2022 7

Désignation du secrétaire de séance 7

Lecture des décisions (article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales) 8

1) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 14

2) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU FONDS DE CONCOURS (FACECO) POUR L'ACTION DE SOUTIEN AUX POPULATIONS VICTIMES DU SÉISME EN TURQUIE ET EN SYRIE 32

3) SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – AVIS SUR LA CREATION D'UNE REGIE DOTEE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN BUDGET ANNEXE SEPULTURES 32

4) GARANTIE D'EMPRUNT DESTINEE A FINANCER L'ACQUISITION EN VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) DE 20 LOGEMENTS SOCIAUX « VILLA MARGAUX » 79 CORNICHE FAHNESTOCK- ERILIA 34

5) GARANTIE D'EMPRUNT DESTINEE A FINANCER L'ACQUISITION EN VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX « LE DOMAINE DE JADE» 1213 ROUTE DES PUGETS- UNICIL A HABITATION LOYER MODERE 35

6) CESSION D'UNE VITRINE (LOT 226) SITUÉE 250 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC IMMEUBLE LE CONCORDE A SAINT-LAURENT-DU-VAR AU PROFIT DE LA SAS KP ÉDUCATION 35

7) CESSION DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE SISE MOYENNE CORNICHE DES PUGETS A SAINT-LAURENT-DU-VAR ET CADASTRÉE SECTION AE n°77 AU PROFIT DES CONSORTS VAGLIO 37

8) DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSFERT DE GESTION D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME 37

9) AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN VUE D'ORGANISER DES ANIMATIONS DANS LE CADRE DU SLV CLUB 38

10) APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DU SQUARE BENES AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE COTE D'AZUR AMENAGEMENT 40

11) OPERATION D'AMENAGEMENT DU SQUARE BENES - CONFIRMATION DU PERIMETRE DECLASSE - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES ET DE LA VENTE AU BENEFICE DE LA SPL COTE D'AZUR AMENAGEMENT 41

12) AVIS DE LA COMMUNE SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE LIGNE 4 DU TRAMWAY ET PREALABLE A LA SAISINE DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE 42

13) ADHESION ASSOCIATION "VILLES INTERNET" 47

14) RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX 49

15) MANDAT SPECIAL POUR LE DEPLACEMENT DE MONSIEUR LE MAIRE 50

16) INFORMATION SUR LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 52

17) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 53

18) MAJORATION DE LA BASE DE CALCUL DE L'INDEMNITE DE VACATION SECURITE ECOLE DES AGENTS VACATAIRES AMENES A SE DEPLACER SUR DES SITES DIFFERENTS ELOIGNES DE PLUS D'UN KILOMETRE 54

19) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE CÔTE D'AZUR ET LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES ALPES -MARITIMES : "OPERATION ECO – DEFIS" 55

20) REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE 56

21) ADOPTION D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DES BANQUETTES DE POSIDONIE SUR LES PLAGES 64

22) ADHESION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE » INITIATIVE CONJOINTE DU MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE REGION DE FRANCE 65

23) PERIMETRE DES SECTEURS DES ECOLES PUBLIQUES DE SAINT-LAURENT-DU-VAR – ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 6 AVRIL 2022 ET CREATION DE SEPT SECTEURS PARTAGES 66

24) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIETE SCCV PALLAS IMMOBILIER, MADAME VIRGINIE MASSA ET LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR POUR LA REALISATION D'UNE OEUVRE EPHEMERE A L'ECOLE ELEMENTAIRE MICHELIS 2 67

25) POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 DU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015/2020 PAR LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR 69

26) CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU BEACH SPORT FESTIVAL - CREATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 69

27) AVANCES SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 EN FAVEUR DU STADE LAURENTIN BASKET 71

QUESTIONS ORALES 72

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
Séance du mercredi 8 mars 2023

La séance est ouverte à 17 h 30
sous la présidence de Monsieur Joseph Ségura, Maire,
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce Conseil en vous souhaitant à toutes et à tous bienvenue chez vous ! Nous allons commencer cette séance avec, dans l'ordre du jour assez important, le débat d'orientation budgétaire. Mais avant cela, et avant de rentrer dans les délibérations, nous allons faire l'appel.

Monsieur le premier adjoint, voulez-vous bien faire l'appel ?

M. BERETTONI.- Merci, Monsieur le Maire et bonsoir à tous.

Appel

M. LE MAIRE.- Merci pour votre présence. C'est le premier conseil de cette année 2023, et le mois prochain, la séance sera consacrée presque entièrement au vote du budget.

Mais avant cela, si vous me permettez en cette journée particulière du 8 mars, nous rendons hommage à toutes les femmes fortes, courageuses et indépendantes partout dans le monde. Cette journée est l'occasion de mettre en lumière la situation des femmes dont les droits sont entravés, en particulier les victimes de violences conjugales. Ces femmes quittent la plupart du temps leur domicile subitement, sans bagages, sans ressources, car les violences physiques sont souvent couplées avec des violences économiques. L'aide sociale fournit des bons alimentaires, mais ils ne permettent pas d'acheter des produits d'hygiène indispensables au respect de la dignité de ces femmes et de leurs enfants.

C'est pourquoi nos élues Marie-Paule Galéa, adjointe à la vie économique, et Vanessa Guerrier-Buisine, conseillère municipale déléguée à l'égalité des femmes et des hommes, ainsi que Laurence Porcu, notre chargée de mission en charge de l'égalité hommes et femmes se sont mobilisées pour soutenir l'association « Une voix pour elles » et son opération spéciale de collecte de produits d'hygiène, de vêtements et d'articles de puériculture pour les hébergements d'urgence. Remerciements aux commerçants et partenaires : l'Association « Une voix pour elles », la Fédération de commerçants Saint Laurent City, le Club des entreprises du parc d'activités laurentin, l'Intermarché Saint-Laurent-du-Var Pagnol, l'Intermarché avenue du Général de Gaulle, le U Express et enfin le Monoprix de Cap 3000.

Pour célébrer cette Journée internationale des droits des femmes, je veux vous délivrer un message, Mesdames les élues, au nom de ce Conseil municipal : devant votre engagement pour nos Laurentins, nos Laurentines, pour nos administrés dans le cadre de votre engagement politique, mais bien au-delà de l'engagement politique, devant votre engagement citoyen fort, je voudrais, Mesdames les élues de ce soir (les dames qui sont dans le public, vous nous excuserez), je voulais mettre à l'honneur les dames élues ici même dans votre profession et dans votre engagement ; permettez-moi d'y associer toutes celles qui ont des professions à côté, comme notre représentante journaliste. Avec tout le Conseil municipal, nous vous offrons une rose qui symbolise votre engagement pour l'action que vous menez.

(Applaudissements)

Outre les reconnaissances nationales obtenues par Saint-Laurent-du-Var au cours de ces derniers mois, nos 3 fleurs Villes et Villages fleuris, nos labels Ville de miel, Danielle, Ville active et sportive mon cher Gilles, Terre de Jeux 2024 pour le site du dojo qui a été désigné pour la préparation des Jeux olympiques 2024 où nous aurons les athlètes ici même, dans ce dojo qui a été fait bien avant notre arrivée, le label Famille Plus, le titre de Ville amie des enfants décerné par l'UNICEF, Saint-Laurent-du-Var s'est distingué récemment dans plusieurs classements nationaux et je vous propose de faire un point, mes chers collègues, sur les classements et labels obtenus par Saint-Laurent-du-Var en 2022 et en 2023.

Au classement « Villes et Villages où il fait bon vivre », Saint-Laurent-du-Var gagne 75 places. Comme chaque année, l'association des villes et villages où il fait bon vivre et *Le Journal du dimanche* ont publié leur palmarès après avoir passé au crible 34 800 communes de France. Bonne nouvelle pour Saint-Laurent-du-Var qui passe de la 276e position en 2022 à la 201e place pour cette édition 2023, soit une progression de 75 places. Au plan national, Saint-Laurent-du-Var est 73e sur 325 au classement des communes de 20 000 à 50 000 habitants. Ce classement et cette progression représentent une véritable fierté pour la commune. Rappelons que les critères pris en compte pour élaborer ce palmarès sont les suivants : qualité de vie, sécurité, santé, transports, commerces, protection de l'environnement, éducation, solidarité, sports et loisirs et enfin attractivité immobilière. La position de Saint-Laurent-du-Var au palmarès des Villes et villages où il fait bon vivre est donc, au niveau national, 201e, au niveau départemental nous sommes 6e sur 163 et au niveau départemental des villes de la strate de 20 000 à 50 000 habitants, nous sommes 2e sur six.

Saint-Laurent-du-Var, c'est la première commune des Alpes-Maritimes au classement des meilleures villes où élever un jeune enfant ; au-delà d'une reconnaissance, c'est une véritable fierté au niveau national. La ville de Saint-Laurent-du-Var s'est classée au 36e rang sur 444 des meilleures communes où élever un enfant et première au niveau départemental selon le classement établi, non pas par nous, mais par le journal *Le Parisien* publié le 11 février 2023. Le quotidien a mené une vaste enquête en prenant en compte des critères comme la pollution de l'air, le taux de pédiatres et de maternités à proximité, la capacité d'accueil petite enfance, le taux d'activité et d'autres critères. Le palmarès récompense les villes faisant des efforts notamment pour attirer des médecins, mais aussi la présence de forêts ou d'espaces verts à proximité de la commune. En 2014, l'éducation pour notre équipe municipale était l'une de nos priorités, et c'est toujours l'une de nos priorités ; nous sommes donc très heureux de cette reconnaissance au niveau national et de

nombreuses actions sont menées en faveur des jeunes Laurentines et des jeunes Laurentins. Ainsi, nous accordons une attention particulière aux infrastructures comme les crèches, les écoles, les bibliothèques, les jardins d'enfants et tout ce qui peut accompagner les familles.

Saint-Laurent-du-Var est d'ailleurs labellisée une nouvelle fois Ville amie des enfants par l'UNICEF.

Pour rappel, c'est important aussi, la ville de Saint-Laurent-du-Var s'est classée au 7e rang des villes les plus sûres de France, selon le classement établi par le journal *Le Parisien* publié le 12 novembre 2022. Le quotidien a en effet mené une vaste enquête sur l'insécurité en prenant en compte une dizaine de critères et dans la catégorie des communes de plus de 20 000 habitants, Saint-Laurent-du-Var se hisse à la 7e place au niveau national. C'est également la première commune du département à apparaître dans ce classement. Depuis 2014, la sécurité est notre priorité ; nous sommes donc très heureux de cette reconnaissance au niveau national. Nous avons augmenté les effectifs de la police municipale, multiplié par trois le nombre de caméras de vidéoprotection et développé les équipements de nos agents. Nous organisons également des actions communes police municipale et police nationale, et ce travail au quotidien porte ses fruits sur le terrain.

Voilà concernant les labels et la reconnaissance de la ville de Saint-Laurent-du-Var. Il était important, au nom de la majorité, de présenter toute cette reconnaissance de la ville de Saint-Laurent-du-Var et naturellement la reconnaissance du travail que nous faisons maintenant depuis 2014.

Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2022

Je reprends le cours de la séance avec l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 6 décembre 2022. Avez-vous des observations ? Il n'y en a pas, il est donc approuvé.

Le procès-verbal du 6 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Mes chers collègues, je vous demande de prendre date pour le prochain conseil municipal qui aura lieu le mercredi 12 avril, non pas à 17 h 30, mais à 16 h 30 en raison du budget, ce sera un peu plus long. Notez-le tous, mes chers collègues, tous ceux qui travaillent, ce sera à 16 h 30. Pour ceux qui travaillent, vous aurez une attestation éventuellement pour votre employeur.

Désignation du secrétaire de séance

Je désigne comme secrétaire de séance Alexandra Dey.

Mme Alexandra Dey est désignée secrétaire de séance

Nous sommes 35 élus, 29 présents, 6 absents, 3 pouvoirs, soit 32 votants.

Je vais donner immédiatement lecture des décisions L.2122-22 à M. Berettoni, premier adjoint.

Monsieur le premier adjoint.

Lecture des décisions (article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

M. BERETTONI.- Merci, Monsieur le Maire. Je vous donne connaissance des décisions prises par M. le maire conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales depuis notre séance du conseil municipal du 6 décembre dernier, il y a un peu plus de quatre mois, aussi, veuillez m'excuser par avance parce que ça va être un peu long.

- Ajustement annuel du montant de la provision comptable pour créances douteuses.

- Adhésion au contrat groupe 2023-2027.

- 2 décisions d'arrêt des prestations à l'amiable, marchés :

. entretien du parc du Jaquon et des Berges du Var - lot n° 1 : entretien des espaces verts.

. fourniture et livraison de produits et matériels d'entretien pour les services municipaux, les écoles, les crèches et centres de loisirs ainsi que pour le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Laurent-du-Var.

- 9 décisions d'attribution du marché :

. entretien des espaces verts du parc du Jaquon et des berges du Var.

. fourniture et livraison de livres scolaires et supports pédagogiques associés.

. transport en autocar des enfants fréquentant les écoles et les centres de loisirs de la commune de Saint-Laurent-du-Var - lot 1 : transports des enfants dans le cadre d'activités sportives et culturelles.

. transport en autocar des enfants fréquentant les écoles et les centres de loisirs de la commune de Saint-Laurent-du-Var - lot 2 : transport des enfants dans le cadre d'activités scolaires, périscolaires, extra-scolaires, culturelles et de loisirs.

. acquisition d'un progiciel de gestion de la restauration en contrat SAAS (Software As A Service).

. impression des supports de communication de la commune de Saint-Laurent-du-Var - lot 1 : brochures, dépliants et flyers.

. impression des supports de communication de la commune de Saint-Laurent-du-Var - lot 2 : affiches publicitaires.

. maintenance des pompes de relevage, forages et fontaines de la commune.

. modification du contrat d'hébergement de support et de maintenance pour logiciel KOHA.

- Marché public n° 2020/010 relatif à l'évolution de l'architecture des technologies de l'information - avenant n° 2 suite à un apport partiel d'actifs et transfert du marché.

- 4 marchés publics relatifs à la souscription des contrats d'assurance pour le groupement de commande commune de Saint-Laurent-du-Var et CCAS :

. lot n° 1 : assurance dommages aux biens et risques divers - avenant n° 1 passé suite à un apport partiel d'actifs et transfert du marché.

. lot n° 3 : assurance flotte automobile - avenant n° 1 passé suite à un apport partiel d'actifs et transfert du marché.

. lot n° 4 : assurance protection juridique - avenant n° 1 passé suite à un apport partiel d'actifs et transfert du marché.

. fourniture et livraison de denrées alimentaires destinées à la restauration scolaire, aux centres de loisir et aux établissements de la petite enfance de la ville de Saint-Laurent-du-Var et du CCAS - lot n° 14 : épicerie - boissons - conserves.

- Marché public n° 2021/008-1 relatif aux travaux de requalification du front de mer de Saint-Laurent-du-Var passé avec le groupement d'entreprises TP SPADA SAS/EUROVIA PACA - avenant n° 2 passé suite à travaux supplémentaires.

- 3 accords-cadres à bons de commandes relatifs à la :

. maintenance, l'entretien et la rénovation des ascenseurs et des moyens de levage des bâtiments communaux - avenant n° 3 passé avec la société Schindler, 31 Allée des Architectes Saint-Laurent-du-Var.

. fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés pour la ville de Saint-Laurent-du-Var, avenant n° 2 passé avec les sociétés Antargaz 4 Place Victor Hugo 92340 Courbevoie, EDF 7 rue André Allar 13015 Marseille et Ekwateur 37 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris.

. fourniture de carburants à la pompe par carte magnétique - avenant n° 1 passé avec la société Thevenin & Ducrot Distribution SAS, 7 rue du Point du Jour 21803 Chevigny-Saint-Sauveur.

- 6 conventions d'indemnisation en application de la théorie de l'imprévision avec les sociétés :

. papeterie du Dauphiné dans le cadre du marché 2019/035-2.

. Coldis SAS dans le cadre du marché 2020/005 : fourniture et livraison de produits et de petits matériels d'entretien.

. Riviéra Office dans le cadre du marché 2019/035-1 : fournitures administratives pour les services municipaux et le C.C.A.S. - lot 1 : fournitures d'articles de bureau et de papeterie.

. Ellipse SAS dans le cadre du marché 2019/011-1 : fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau, lot 1 : mobilier de bureau.

. Ollivier SAS dans le cadre du marché 2019/011-2 : fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau, lot 2 : fauteuils et sièges.

. DPC du marché 2019/038 : fourniture, livraison, montage et installation de mobilier scolaire dans les écoles, les restaurants scolaires et les centres de loisirs de la ville.

- 4 décisions de déclarations sans suite de la procédure pour infructuosité :

. marché public n° 2023/001 - fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de médiathèque et de bibliothèques centres documentaires de la ville de Saint-Laurent-du-Var.

. mission de valorisation des travaux d'économie d'énergie réalisés par la ville de Saint-Laurent-du-Var via le dispositif des certificats d'économie d'énergie.

. marché public relatif à la fourniture de carburants à la pompe par carte magnétique, commission d'ouverture des plis du 25 novembre 2022.

. marché public relatif à la fourniture de carburants à la pompe par carte magnétique, commission d'ouverture des plis du 13 janvier 2023.

- 10 révisions de loyers, année 2023, relatifs aux baux passés au profit :

. Département des Alpes-Maritimes par la commune de Saint-Laurent-du-Var pour la location de locaux communaux sis 341 avenue du Général Leclerc, 3ème étage, Saint-Laurent-du-Var, et au 4ème et 5ème étages (2 décisions).

. Madame Laetitia LAPP pour l'occupation d'un appartement communal sis école René Cassin, 97 avenue Pierre Ziller.

. Madame Madeleine TURCHINI pour la location d'un appartement communal sis 24 boulevard Jean Ossola

. 2 appartements communaux sis groupe scolaire Castillon, 277 rue Alphonse Daudet :

. Monsieur Robert MACARTY et Madame Corinne CORDERO

. Monsieur Thierry DUHAMEL

. 4 appartements communaux sis 12 rue des Gueyeurs :

. Monsieur François CHIHI

. Madame Nathalie NAVARD

. Madame Isabelle RATTI

. Monsieur Alain VALENTI

- Convention d'occupation à titre précaire et révocable passée par la commune de Saint-Laurent-du-Var au profit de Madame Déborah NADAL, pour l'occupation d'un appartement communal sis école Michelis II, 343 avenue des Plans à Saint-Laurent-du-Var.

- 4 mandats de représentation en justice, affaire commune Saint-Laurent-du-Var, défense de ses policiers municipaux, victimes de menaces :

. Messieurs Fabien HOUSSU, Alexandre LEMAOUT, Sébastien VANNEREUX, Alexandre NADAL, Jean-Louis PERRIER, Didier REYNE

- Abrogation de la décision en date du 11 février 2022, attribution d'une concession funéraire, numéro de titre : 4597, cimetière Saint-Marc, columbarium emplacement n° 200.

- 7 attributions de concessions funéraires, cimetière Saint-Marc :

. numéro de titre : 4639, case columbarium emplacement n° 210

. numéro de titre : 4640, emplacement n° 39, allée / carré FD

. numéro de titre : 4641, case columbarium, emplacement n° 211

. numéro de titre : 4642, pleine terre, emplacement n° 369, allée / carré Nord

. numéro de titre : 4643, enfeu 1 place, emplacement n° 42, allée / carré FD

. numéro de titre : 4644, case columbarium, emplacement n° 212

. numéro de titre : 4645, case columbarium, emplacement n° 213

- Arrêté de mainlevée de l'interdiction temporaire d'accès sur une partie de la propriété de Monsieur Michel BUFFA sise 3161 Moyenne Corniche des Pugets, cadastrée section BR n° 298, n° 50 et n° 227.

- Acception du don d'un tableau de Monsieur GUTTIERREZ CAMARGO sans conditions ni charges.

- Convention d'occupation temporaire du domaine public passée à titre précaire et révocable au profit de la SAS REVELLO Distribution et de la SARL MAKANYA pour l'utilisation de vingt-trois emplacements à usage de parking sur les parcelles cadastrées section BD n° 184 et 185.

- 4 conventions d'occupation temporaire passées à titre précaire et révocable pour l'utilisation d'un box à usage de parking au parc de stationnement Bettoli, au profit de :

. Madame Magali CHICHERIO.

. Monsieur Enzo GAZZERA

. Monsieur Frédéric MAGNY

. Madame Fanny ZAMBON épouse DENJEAN

- Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire du 03 août 2020 établie par la commune de Saint-Laurent-du-Var au profit de la SAS GENERAL CONCEPT représentée par Monsieur Didier DELOR pour l'occupation de 2 boxes à usage de parking sis parc de stationnement Bettoli, 16 avenue Emile Déchame à Saint-Laurent-du-Var.

- Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire du 28 septembre 2020 établie par la commune de Saint-Laurent-du-Var au profit de la SARL AGORAMA représentée par Madame Jacqueline OUCIEF pour l'occupation de 7 boxes à usage de

parking sis parc de stationnement Bettoli, 16 avenue Emile Déchame à Saint-Laurent-du-Var.

- 2 conventions d'occupation temporaire passées à titre précaire et révocable pour l'utilisation d'un box ouvert à usage de parking au parc de stationnement Bettoli au profit de :

. Madame Rachel BELARD

. Monsieur Paolo MARTINS

- 2 conventions d'occupation temporaire passées à titre précaire et révocable pour l'utilisation d'un emplacement de stationnement extérieur au parking les Cédrats au profit de :

. Madame Ludivine COZE épouse REGNIEZ

. Monsieur Jean-Claude PASQUI

- Convention portant mise à disposition d'un local communal sis 77 rue de l'Ancien Pont à Saint-Laurent-du-Var au profit de l'association LIONS CLUB SAINT LAURENT VAR MER.

- Convention de mise à disposition du minibus du service municipal des sports au profit de l'association AZUR SKATEBOARD.

- Convention de mise à disposition de la salle André CARTON au profit de l'amicale sportive du comité d'entreprise Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

- Convention de mise à disposition de la piscine municipale Eric GUIRAUD au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes.

- Mise à disposition temporaire de locaux de l'école élémentaire Michelis 2 au profit de l'AGASC 2022 - 2023 signature d'une convention, avenant n° 1.

- Convention d'hébergement : séjour février 2023 à Auron.

- Convention pour des interventions culturelles dans le cadre des accueils de loisirs des mercredis durant l'année scolaire 2022 - 2023 avec Madame Camille AMOIGNON.

- Convention de prestation de services avec Madame LUBERNE Nelly, analyse des pratiques professionnelles.

- Convention de prestation de services avec la société PSYCOACH mettant à disposition Monsieur Bernard MUSCOLO, psychologue clinicien et systémicien.

- 4 conventions pour une intervention culturelle dans le cadre des accueils de loisirs des vacances de février 2023 avec :

. Association ZUZURELONE

. Monsieur Paco RODRIGUES

. Ferme LE REMYO

. Association AS EVENTS - ARC SUD EVENTS

- 4 conventions pour la réalisation d'interventions scolaires, année 2022 - 2023 avec :

. Compagnie COMBALACHE

. Compagnie La CONCIERGERIE

. ARTOUTAÏ PRODUCTIONS

. Compagnie La Hulotte

- 14 conventions 25e festival de la parole et du livre - salon livres jeunesse du 24 au 26 novembre 2022, pour la réalisation d'interventions scolaires, avec :

. Monsieur Pierre BISIN

. Monsieur Sess BOUDEB

. Association FUNYBUL Editions

. Monsieur Régis LEJONC

. Monsieur Fabrice MONDEJAR

. Monsieur Raoul PAOLI

. Madame Thérésa BRONN

. Madame Kimiko JURGENSEON

. Monsieur Eric MEALLANT

. Madame Susie MORGENSTERN

. Monsieur Hervé PINEL

. Madame Charlotte ROEDERER

. Madame Christine SCHNEIDER

. Madame Sophie VERHILLE

- Téléthon : spectacle pyrotechnique du samedi 3 décembre 2022, terrasse de l'Hôtel de Ville.

- Convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours avec la Protection Civile pour les festivités de Noël.

- Festivités de Noël : spectacle pyrotechnique du vendredi 16 décembre 2022 - terrasse de l'Hôtel de Ville.

- Convention de prestation gardiennage, surveillance festivité fin d'année 2022 avec S.A.S. REDENTOR PROTECT.

- 2 conventions de prestation surveillance festivité fin d'année 2022 avec MAJOR SECURITY, pour l'inauguration des festivités de fin d'année et le village de Noël.

- 13 conventions artistiques fêtes de fin d'année 2022 avec

. ANIMACOM

. Lucien DALMASSO

. 2 GALAXY Production

. Monsieur Maxence HEQUET

. KENSHIN Production

. 2 avec L.E.K Distribution

. 2 avec SKIPI PROD

. MOONLIGHT

. NS WORLD STUDIO INTERNATIONAL

. Mb.musique

- 6 contrats de cession pour représentation artistique avec :

. Compagnie KID'AM

. Association KOUDJU

. Association I.N.E.S

. Compagnie LA CITADELLE

. Compagnie HILARETTO

. Association BOULEGUE PRODUCTION

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le premier adjoint. On peut vous applaudir pour ce sans-faute, et vous pouvez prendre le verre d'eau qui vous attend.

1) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Nous allons commencer ce conseil municipal avec le débat d'orientation budgétaire, mais avant de laisser la parole à notre argentier Jean-Pierre Bernard, je voudrais dire en introduction de cette présentation que ce rapport d'orientation budgétaire confirme une nouvelle fois la bonne trajectoire des finances communales. C'est important de le dire, puisque nous avons aujourd'hui une situation inédite avec les inconnues et les crises que nous traversons, aussi c'est avec beaucoup de fierté, je peux le dire, qu'aujourd'hui nous allons vous présenter un bon DOB qui sera suivi par le budget. C'est le travail de cette majorité et des orientations que nous avons choisies ensemble dans le cadre de ce mandat 2020-2026.

Malgré un contexte économique et international incertain, la commune aborde cette année 2023 avec un résultat budgétaire 2022 très satisfaisant. Pour l'illustrer, voici quelques chiffres qui seront développés par Jean-Pierre Bernard. Un résultat de fonctionnement en progression de 25 % par rapport à celui de 2021 : nous avons un chiffre net de 5,5 M€ en 2023 au lieu de 4,4 M€ en 2021. Nous augmentons notre résultat de fonctionnement dans une situation complètement inédite.

Une épargne brute qui progresse de 37 % contre 5,9 % sur l'ensemble des collectivités territoriales en France. Je le répète, une épargne brute qui progresse de 37 % alors que la moyenne française des communes en France est de 5,9 %. On augmente de 37 % !

Un encours d'emprunt qui diminue de 2,5 M€ et on retrouve une valeur inférieure à la moyenne des collectivités de notre strate. On est dans cette ligne de trajectoire de désendettement de la commune et nous sommes donc inférieurs à cette strate nationale.

Une capacité de désendettement ramenée à six années, bien loin du seuil d'alerte qui est de douze ans.

Des dépenses d'investissement en hausse. Il y a la crise, et malgré tout, on continue d'investir, 15 % de plus contre 8 % en moyenne pour les collectivités du bloc communal. Ce sont des chiffres officiels : la moyenne française est de 8 % et nous, on investit à hauteur de 15 % parce que l'investissement, c'est du travail pour les entreprises, pour tous les patrons qui sont également en souci de la pérennité de leur entreprise et de l'emploi pour tous. Nous investissons encore et nous investissons de plus de 15 %.

Ces très bons résultats sont le fruit d'une bonne maîtrise de notre masse salariale avec des dépenses de personnel qui ont crû de 3,9 % seulement, une augmentation de 3,9 % quand la moyenne nationale c'est une augmentation de 5 %. On est encore au deçà de l'augmentation nationale.

Une dynamique de recettes de 6,5 % supérieure à la moyenne nationale de 4,8 %, liée par exemple à l'attractivité de la commune, puisque les droits de mutation ne cessent d'augmenter. L'attractivité de la commune, et c'est aussi une reconnaissance, se traduit par cette dynamique de recettes sur la commune ou au travail d'optimisation du patrimoine foncier communal.

Les orientations budgétaires qui vous seront présentées se nourrissent de cette hausse de notre épargne pour améliorer l'autofinancement de nos investissements qui seront maintenus à un niveau élevé en 2023, puisque nous allons investir plus de 9 M€, hors recettes à réaliser et remboursement de capital de l'emprunt. Je crois que c'est du jamais vu ! Ce montant est nécessaire pour relever les nombreux défis de l'amélioration du cadre de vie, de la préservation de notre patrimoine public et de la poursuite de la transition écologique, tout en stabilisant l'encours de nos emprunts pour rester dans la trajectoire de désendettement fixée en début de mandat.

Dans le même temps, nous absorberons les augmentations liées à l'inflation des dépenses d'énergie ou alimentaires et la revalorisation indiciaire des agents publics. Le tout, bien sûr, sans augmentation des taux de fiscalité communaux pour les contribuables laurentins.

Avant que Jean-Pierre Bernard prenne la parole, je voudrais vraiment, on le dit, on le répète, vraiment remercier Patricia Peillex et l'ensemble de la direction et le Directeur général des services, Monsieur Pignol, et l'ensemble des directeurs pour ce travail, cette ligne de conduite que j'oriente, car vous faites le nécessaire pour essayer de suivre la courbe que je vous demande de suivre. Je remercie aussi les élus de la majorité parce que chacun et chacune dans vos délégations, ce qui n'est pas évident

non plus, essayez de suivre cette ligne, ensemble. C'est donc un remerciement général à l'administration et aux élus, et permettez-moi quand même de vous applaudir. *(Applaudissements)*

Je comprends que tous ne veulent pas applaudir quand on a de bons budgets d'orientation (non, je ne parle pas de vous, M. Orsatti), et je vais laisser Jean-Pierre Bernard continuer.

M. BERNARD.- Merci, Monsieur le Maire.

Avant de passer aux chiffres, je voudrais repréciser ce qu'est et ce que n'est pas le débat d'orientation budgétaire. Il ne s'agit pas de faire en avance le compte administratif 2022, il ne s'agit pas non plus de vous présenter le budget 2023, mais de vous présenter des orientations qui vont nous permettre d'aller dans le bon sens quant à l'élaboration du budget 2023.

Quant aux résultats dont monsieur le maire a parlé tout à l'heure, ils vont nous permettre de mesurer la santé financière de la commune et ainsi de voir comment nous pouvons concrétiser tout cela dans le budget 2023.

Les perspectives économiques : vous êtes au courant de la situation internationale, on ne s'attendait pas à avoir un tel niveau d'inflation, on ne s'attendait pas à avoir un tel surcoût de l'énergie, on ne s'attendait pas à avoir la guerre en Europe et c'est tout cela qui a des conséquences sur le fonctionnement de l'économie française, mais également, par rebond, sur la santé financière des communes.

Une économie française résiliente puis ralentie ; on a constaté un net rebond après la crise sanitaire et la croissance de l'activité économique française a atteint 2,6 % en 2022, marquée toutefois par un ralentissement en fin d'année en raison du net recul de la consommation des ménages dans le contexte de forte inflation. Il est bien évident que ce qui va un moment tempérer la hausse de l'inflation, c'est le fait que les consommateurs ne peuvent plus suivre et vont diminuer leur consommation.

Une dynamique positive du marché du travail qui se poursuit, croissance de 7,6 % au cours des six derniers mois de 2022. En fait, les entreprises qui ont bien résisté face aux crises, et en particulier grâce au soutien des pouvoirs publics, se trouvent maintenant face à une difficulté de recrutement.

Le déficit en revanche, quelque chose qui est moins prometteur, moins rose, c'est le déficit 2022 de l'État qui monte à 151,5 milliards d'euros, soit plus 19,5 milliards par rapport aux prévisions, qui devrait se stabiliser à 5 % du PIB. Vous vous souvenez que lors du mandat d'avant 2014, le mandat de François Hollande, on se bagarrait pour obtenir les 3 % du PIB ; on est maintenant malheureusement à 5 % compte tenu de tout ce qui s'est passé sur le plan national et surtout international.

La loi de finances pour 2023 et les principales mesures relatives aux collectivités : la DGF qui passe de 210 M€ à 320 M€, mais ne nous faisons aucune illusion, car pour nous, cela ne changera pas, la DGF restera stable à quelques milliers d'euros près.

Le filet de sécurité sur les dépenses énergétiques n'est pas applicable à Saint-Laurent-du-Var parce qu'il y a un certain nombre de critères pour bénéficier de cela, comme la

baisse de l'épargne brute. Or, nous, nous faisons exactement le contraire, donc nous n'aurons aucun filet de sécurité sur les dépenses énergétiques.

L'amortisseur électricité n'est pas non plus applicable à Saint-Laurent-du-Var, pourquoi ? Et bien, parce que pour cela, il faudrait qu'on paie notre électricité à 180 € du mégawattheure ; or, compte tenu du marché métropolitain, nous avons un prix nettement inférieur, puisqu'il se monte environ à 76 € du mégawattheure. Cela dit, il ne faut pas se laisser tromper par les chiffres, parce que, sur la consommation d'électricité, il y a un pourcentage de taxes qui est absolument énorme et qui pratiquement double le prix.

M. LE MAIRE.- Juste insister sur cette prévision métropolitaine qui est importante, puisque si aujourd'hui on n'a pas de hausse, c'est que nous avons voté à la Métropole des barèmes qui nous permettent aujourd'hui cette stabilité. Et quand on parle de la Métropole, ce sont 51 communes aujourd'hui qui en bénéficient également.

M. BERNARD.- Absolument.

La création du Fonds vert destiné au financement des investissements des collectivités dans le cadre de la transition écologique : 2 milliards d'euros qui sont disponibles et qui auront des retombées bien sûr sur les communes.

Absorber le choc inflationniste en maintenant un service public de qualité : c'est ce que nous voulons faire ; sans avoir recours au levier fiscal, c'est ce que nous voulons faire également, tout en poursuivant la trajectoire d'équipement, ce que nous voulons faire également. C'est un peu la quadrature du cercle, car il s'agit de mettre en cohérence des choses qui sont contradictoires, mais c'est notre rôle de trouver la solution. Comment concilier les impératifs d'aménagement du territoire, des services publics, de la transition écologique et de solidarité avec ces nouvelles contraintes ? Le débat d'orientation budgétaire 2023 nous donnera l'occasion d'en débattre, de fixer la trajectoire qui convient en tenant compte de la situation exceptionnelle que nous traversons.

Venons-en aux finances de la commune. Les résultats pour 2022 ne sont pas définitifs, mais à quelques euros près, on peut être sûr de la fiabilité de ces résultats. Nous pouvons d'ores et déjà vous présenter un bilan financier provisoire 2022 très satisfaisant, Monsieur le Maire en a parlé à l'instant :

- résultat de fonctionnement 2022 de 5,5 M€ en 2022 contre 4,4 M en 2021.
- Des ratios financiers positifs et en progression depuis 2020. Vous voyez que l'épargne brute qui était en 2020 de 3 187 799 € est passée en 2021 à 4 147 074 € et, en 2022, à 5 702 558 €. Il est intéressant de noter la linéarité de cette trajectoire, c'est une hausse continue de l'épargne brute.
- L'épargne disponible, ce qu'on appelle également épargne nette ou autofinancement net, qui était en 2020 de 946 806 € passe en 2021 à 1 625 625 € et, en 2022, à 3 121 422 €. Je rappelle que l'autofinancement net, c'est ce qui reste lorsqu'on a payé les intérêts et le capital des emprunts, autrement dit, c'est une source non négligeable pour l'autofinancement, ce qui vous évite d'emprunter abusivement.

M. LE MAIRE.- Je rappelle simplement que l'épargne brute, pour une bonne compréhension du public, c'est la différence entre les recettes de fonctionnement

(donc les recettes de fonctionnement, c'est quoi ? C'est la fiscalité, les dotations, les produits de services) et les dépenses de fonctionnement que sont les charges de gestion courante, les charges de personnel et autres. Naturellement, la participation des subventions qui est versée dégage de l'épargne brute, et cette épargne brute va nous permettre de faire de l'autofinancement.

M. BERNARD.- Cet indicateur d'épargne brute est important parce qu'il permet de calculer la durée de remboursement des emprunts. Tout à l'heure, Monsieur le Maire a parlé de six ans alors que le seuil d'alerte est à douze ans effectivement, et c'est ce ratio de l'épargne brute qui nous permet de le calculer.

Quant aux emprunts, voyez que l'on a diminué notre endettement puisqu'en 2020 nous étions à 39 757 931 € et que nous passons en 2022 à 35 357 560 €. Autrement dit, sur trois ans, nous nous sommes désendettés de 4 M€, une trajectoire de désendettement menée depuis 2020 qui porte ses effets et une capacité de désendettement, c'est ce que je viens de dire, réduite à six années.

M. LE MAIRE.- C'est important parce que cela semble si évident que lorsque c'est le contraire, on a après, et c'est normal, des observations sur la gestion de la commune. Quand c'est le contraire, il faut le préciser, aujourd'hui dans ces conditions où l'on a traversé la Covid, on a traversé des crises importantes au niveau national, toutes les inconnues qui sont devant nous, la crise énergétique, tout ce que nous connaissons aujourd'hui et les aides que nous avons sur le plan national, avoir la possibilité de réduire notre désendettement de 4 M€ depuis 2020 et de réduire notre capacité de désendettement, cela veut dire que nous avons une gestion prudente, une gestion bien sûr vertueuse et une gestion qui prépare l'avenir. Cela, c'est important ! C'est la capacité de mener cette bonne gestion sur la commune tout en continuant nos efforts d'investissement qui nous permet d'avoir ces bons résultats. Je le souligne parce que ce sont de bons résultats.

M. BERNARD.- La situation générale spécifiquement liée au choc inflationniste supporté par la commune ne pénalise pas la capacité d'autofinancement sur 2022 du fait, pour partie, à une dynamique des recettes et une maîtrise des dépenses, tout cela avec une stabilité fiscale.

L'évolution des dépenses et recettes en fonctionnement depuis 2020 : on voit bien les courbes qui symbolisent les dépenses et les recettes. Évidemment, les dépenses ont augmenté, les recettes également, mais on peut noter que les recettes ont augmenté plus vite que les dépenses. Globalement, cela représente pour 2022 une augmentation des dépenses réelles de la section de fonctionnement de l'ordre de 1,9 M€, soit 4,59 % par rapport au réalisé 2021. Deux événements principaux ont marqué le budget dépenses de la commune :

- l'inflation, évidemment, avec pour conséquence une hausse inattendue du prix des matières premières, des denrées alimentaires, de l'énergie, le versement d'indemnisations dans le cadre des révisions exceptionnelles sur marchés et des avenants d'évolution tarifaire.
- L'augmentation du point d'indice pour les agents municipaux au 1er juillet 2022 qui, bien qu'impactant le budget, est une marque de reconnaissance positive du travail des agents municipaux.

Cela dit, cette augmentation du point d'indice, en 2022 nous ne l'avons eue que pour six mois ; en 2023, on va l'avoir pour toute l'année, sans compter le risque, compte tenu du niveau d'inflation, qu'un deuxième déblocage puisse avoir lieu. Cela, nous n'en savons rien pour le moment.

M. LE MAIRE.- En sachant que les prix, concernant l'augmentation des matières premières et des denrées alimentaires pour nos enfants, pour nos écoles, ont été multipliés parfois par trois, par quatre, par cinq, la papeterie également. Je veux dire que l'on a de fortes augmentations liées à l'alimentaire, à la papeterie et j'essayerai de vous avoir au moment du budget le tableau des augmentations, car c'est très parlant dans le cadre de cette inflation. Malgré cela, on arrive à avoir des chiffres très intéressants.

Mme LIZEE-JUAN.- Actuellement, on s'aperçoit qu'il y a pratiquement 30 % sur les fournitures scolaires.

M. LE MAIRE.- C'est vrai que l'on est parfois face à ces inconnues et pour tout ce qui est alimentaire également on a eu droit à de belles augmentations.

M. BERNARD.- J'ajouterai que nous n'avons pas répercuté sur le prix du repas les augmentations de produits alimentaires que nous avons subies.

M. LE MAIRE.- Au contraire, on les absorbe. La municipalité absorbe, et je vous remercie, les élus, puisque nous en avons parlé ici, d'avoir fait ce choix d'absorber ces hausses puisque c'est déjà difficile pour nos administrés, pour le Français avec un grand F. C'est compliqué aussi pour nous, la commune de Saint-Laurent-du-Var, mais nous avons fait ce choix d'absorber ces augmentations et de faire différemment. Les services se sont adaptés à la situation et ce sont véritablement des agents formidables que nous avons !

M. BERNARD.- Je continue avec le groupement de commandes conclu avec la Métropole pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité qui a permis à la commune de payer un tarif de 78,89 € par mégawattheure hors taxes en 2022, bien en deçà des niveaux atteints par certaines autres communes.

M. LE MAIRE.- Je dis un grand merci à la Métropole, il y a des conseillers métropolitains ici (Brigitte Lizée, Thomas Berettoni, Danielle Hébert, Gilles Allari et moi-même en tant que président délégué de la Métropole), et s'il n'y avait pas eu ce groupement de commandes conclu avec la Métropole, aujourd'hui, on serait dans des tarifs très compliqués pour nous. La Métropole a naturellement anticipé ces hausses et pour cette année 2022, voire 2023 aussi, nous sommes dans des équilibres en matière d'énergie.

M. BERNARD.- Malheureusement, les bonnes choses ont une fin et, pour 2024, nous ne savons pas du tout ce qui nous attend.

M. LE MAIRE.- C'est l'optimisme de Jean-Pierre...

M. BERNARD.- Le marché métropolitain va se terminer au 31 décembre 2023, un nouveau marché sera passé et là, c'est une incertitude complète.

M. LE MAIRE.- Il faut espérer que d'ici 2024, la crise soit passée pour tous les Français, parce qu'on sera tous dans le même bateau, qu'il y ait aussi une baisse de l'inflation comme c'est prévu dans la prévision nationale.

M. BERNARD.- Le premier bilan des finances publiques 2022 (comparaison entre 2021 et 2022), je me souviens que Monsieur le Maire en a déjà parlé, à savoir que si l'on compare les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, les frais de personnel, l'épargne brute, les dépenses d'investissement entre ce qu'on appelle le bloc communal, c'est-à-dire l'ensemble des communes et Saint-Laurent-du-Var, nous sommes en avance dans chacun des chapitres, que ce soit pour les recettes de fonctionnement ou pour les dépenses de fonctionnement. Autrement dit, nous avons eu des recettes de fonctionnement supérieures au bloc communal, des dépenses de fonctionnement inférieures au bloc communal, des frais de personnel inférieurs au bloc communal, une épargne brute nettement supérieure au bloc communal et des dépenses d'investissement nettement supérieures au bloc communal. On peut dire que l'on est sur une bonne trajectoire.

Le cadre de l'élaboration du budget 2023 : encore une fois, on ne va pas vous présenter un budget 2023 maintenant, mais les pistes, les orientations qui vont permettre de le construire. Les actions de la commune sont là pour améliorer et préserver, dessiner une trajectoire vertueuse, c'est-à-dire toujours limiter nos dépenses et essayer d'avoir plus de recettes, faire face aux contraintes, poursuivre l'aménagement du territoire, renforcer son attractivité sur des espaces à enjeux, mener sa transition énergétique et améliorer la qualité de vie des Laurentins.

La prospective 2020-2025 : améliorer et préserver ; pour les années à venir, la commune devra supporter largement toute seule la hausse du coût des fluides, notamment à partir de 2024, j'en ai parlé à l'instant, ainsi que la revalorisation du point d'indice qui, bien qu'inférieure à l'inflation, pèsera sur le budget de l'ordre de plus 800 000 € en année pleine. Cela va s'appliquer dès 2023.

Dans le contexte actuel, le plus important est de suivre au plus près l'évolution des marges de manœuvre financières de la ville et garder à l'esprit les grands principes de l'équilibre budgétaire.

M. LE MAIRE.- Juste sur l'augmentation du point d'indice, si vous me permettez, parce que c'est quand même un plus pour nos agents, c'est important, et la revalorisation du point d'indice va permettre à une certaine catégorie de nos agents d'avoir un pouvoir d'achat plus important. Naturellement, c'est une dépense pour la commune, de l'autre côté, c'est une revalorisation du travail qui est fait par nos agents, une reconnaissance du travail qui est fait, et c'est avec grand plaisir que cette dépense est inscrite dans le futur budget et bien au-delà puisque cela mériterait encore plus sur la revalorisation de nos agents aujourd'hui qui font un travail remarquable.

Quand on dit que l'on va mettre 800 000 € pour nos agents pour revaloriser le point d'indice, il était temps de revaloriser le travail de nos agents. Il était temps, parce qu'ils font un travail remarquable. Sans eux, il n'y a plus de vie municipale. Ils sont notre cheville ouvrière, nos agents, ce sont des professionnels engagés, vraiment, on les voit au quotidien, des femmes et des hommes qui sont totalement investis au service public. Ce sont des agents formidables et quand on parle d'investissement, c'est cela, c'est cette reconnaissance financière aujourd'hui faite par ce point d'indice.

L'évolution de 3,5 % du point d'indice, c'est juste une reconnaissance et j'espère qu'il y aura d'autres revalorisations du point d'indice, de reconnaissance pour nos agents. Je voulais saluer au nom de la majorité le travail que nos agents font pour nos administrés, pour les Laurentins et pour la mairie. Je vous associe, Monsieur Orsatti, je l'ai dit, excusez-moi, vous êtes un peu de la majorité de temps en temps, donc j'associe l'opposition. Allez ! Alors, permettez-moi de dire « les élus » d'accord, j'associe les élus que nous sommes à la reconnaissance pour nos agents.

M. BERNARD.- On continue en donnant le cap sur les investissements 2023-2025 dans une perspective de capacité de désendettement toujours inférieure à dix ans. Des opérations structurantes du mandat pour plus de 12 M€ avec notamment :

- le quartier Pugets Nord, on a déjà eu l'occasion d'en parler en conseil municipal, avec la création d'une placette, d'un jardin d'enfants, d'un terrain de sport, d'un parking ainsi que d'un barreau routier.

- Le quartier Porte de France avec la création d'un parc paysager avant même la construction des futurs logements.

- Le square Benes et son projet de retour à la nature en ville et de centralité commerciale avec un parc de stationnement.

- L'extension du cimetière Saint-Marc ; là aussi, on en a déjà parlé à plusieurs reprises puisque c'est l'objet d'une autorisation programme avec la création de caveaux, d'enfeus et de columbariums, ce qui va d'ailleurs nous imposer la création d'un budget annexe.

M. LE MAIRE.- On en parlera tout à l'heure dans une délibération.

M. BERNARD.- L'aménagement d'un jardin familial corniche d'Agrimont.

- Le réaménagement de l'avenue de Gaulle et du passage Moatti par le biais d'un fonds de concours avec la métropole Nice Côte d'Azur ;

- la nouvelle pelouse naturelle de notre terrain de rugby au stade des Iscles ainsi que son éclairage, sa sonorisation et son arrosage automatique. Là encore, c'est une autorisation de programme.

- L'achèvement des promenades du littoral et le lancement de la maîtrise d'œuvre de la construction du futur centre nautique. Là encore, il s'agit d'une autorisation de programme.

Plus de 6 M€ devraient être engagés en 2023 sur ces opérations, puisqu'elles sont déjà bien avancées, donc les factures vont arriver, c'est tout à fait normal.

- Un effort accru pour la rénovation de nos bâtiments publics et leur adaptation aux enjeux de la transition écologique pour plus de 4,5 M€. On va démarrer en 2023 et cela ira jusqu'en 2025.

- Des travaux de mise aux normes dans trois de nos bâtiments de restauration scolaire avec pour objectif la généralisation de la liaison chaude. Cela va nous

conduire à rompre les liens avec le fournisseur extérieur, le partenaire externe qui nous fournissait en liaison froide jusqu'à présent pour certains de nos offices.

M. LE MAIRE.- C'est un engagement de campagne municipale.

M. BERNARD.- Une enveloppe annuelle majorée de 320 000 € par rapport aux années précédentes pour la rénovation de nos bâtiments communaux et le lancement de la maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique du groupe Castillon ; c'est un gros chantier qui va démarrer en 2023, mais qui s'étalera sur plusieurs années. En 2023, plus de 1,3 M€ y seront consacrés.

- Des opérations nouvelles du projet de mandat pour l'amélioration du cadre de vie et la transition énergétique pour près de 1,5 M€.

- L'achèvement de la Maison de la famille et la perméabilisation de sa cour.

- Les travaux d'aménagement du futur espace d'animation de vie des Pugets qui sera géré par l'AGASC.

- Un plan de végétalisation de nos espaces publics communaux, notamment les cours d'école.

- La réalisation d'espaces publics au carrefour de l'avenue Ravet et de l'avenue des Plantiers avec la démolition de la maison dite Bernardi. Cela fait longtemps que l'on a envisagé cette possibilité, cela va devenir une réalité.

M. LE MAIRE.- Enfin !

M. BERNARD.- Les opérations récurrentes, hors bâtiments communaux, représentent sur chaque exercice plus de 2 M€ : c'est le renouvellement du matériel et du mobilier des services ; des subventions foncières versées aux bailleurs sociaux pour l'aide à la construction de logements sociaux en atténuation des pénalités qui sont infligées à la commune au regard de la carence en logements sociaux, la pénalité SRU ; une enveloppe dédiée à l'extension de la vidéoprotection sur notre territoire, là encore, c'est une autorisation de programme que l'on a depuis un certain temps ; du renouvellement et de l'amélioration constante du parc matériels et logiciels qui se traduisent par le déploiement des services numériques pour les habitants (le portail citoyen, site internet, pédagogie numérique dans les écoles) et en même temps le renforcement constant de la cybersécurité. Vous savez que déjà certaines communes ont été attaquées par des hackers et on veut se prémunir contre ce genre d'incident qui pourrait être très grave.

Les prévisions en section d'investissement : les orientations budgétaires conduisent à envisager l'inscription de dépenses d'investissement, hors dette, à hauteur de 9 M€, hors restes à réaliser à hauteur de 1,7 M€ sur la période 2023.

On maintient les grands équilibres financiers, la capacité de désendettement reste maîtrisée et bien sûr, la recherche de financements auprès des partenaires institutionnels se poursuit.

L'optimisation du patrimoine communal par la cession de biens non nécessaires est reconduite avec 480 000 € prévus. On ne cède pas les bijoux de famille, on se

débarrasse simplement d'un peu de patrimoine communal qui nous est totalement inutile et qui, même quelquefois, nous impose des charges que l'on sera tout contents de déléguer à d'autres.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est une formule... C'est exactement cela, mais on ne l'aurait pas dit comme ça, mais c'est Jean-Pierre ! Vous avez bien compris que nous avons sur le patrimoine communal, avec le premier adjoint, Thomas Berettoni, qui est en charge de ce dossier également, nous avons fait des estimations. Certains bâtiments communaux aujourd'hui demandent plus de rénovation, de charges et autres, et donc nous avons fait le choix pour certains de les vendre. Cela fait des recettes pour la commune, tout en gardant sur certains bâtiments la nécessité de rénover, de penser à nos associations. C'est un travail de fond que nous faisons maintenant depuis plusieurs années, c'est important, car le patrimoine fait partie de nos responsabilités. Avoir un patrimoine, c'est important, pour autant, il faut parfois faire des choix sur ce patrimoine qui devient très vieillissant et qui demande beaucoup de travaux et d'investissement. On préfère parfois non pas s'en débarrasser, mais trouver une autre solution que de garder ces bâtiments qui poseraient encore plus de problématiques dans le temps.

M. BERNARD.- Les prévisions en section de fonctionnement, les dépenses : les orientations budgétaires seront toujours et plus que jamais axées sur une maîtrise des dépenses afin d'absorber la hausse des coûts liée à l'inflation et à la revalorisation indiciaire.

Les charges de gestion sont envisagées à hauteur de 9 M€, soit plus 7 % de BP à BP, c'est-à-dire du BP 2023 par rapport au budget prévisionnel 2022.

Les autres charges de gestion : maintien de l'effort financier de la commune aux associations et participation au CCAS en nette progression, avec plus de 23 % en faveur de nos seniors. Je rappelle que 80 % du budget du CCAS se compose de charges salariales, donc comme il y a une augmentation des charges salariales, il faut que l'on aide le CCAS à faire face à ces dépenses.

M. LE MAIRE.- Si tu me permets, Jean-Pierre, avec l'adjointe à tes côtés, Mary-Claude Bauzit qui est en charge de la délégation du CCAS et qui est vice-présidente du CCAS, il y a des activités pour nos seniors également, dans le cadre de la Semaine bleue ou dans d'autres cadres. C'est difficile de définir l'âge du senior aujourd'hui.

M. ORSATTI.- 45 ans .

M. LE MAIRE.- Est-ce qu'il y a des juniors dans la salle ? *(Rires)*

Tout ceci pour vous dire qu'à Saint-Laurent-du-Var, nous sommes très attentifs au bien-être de nos seniors avec toutes les activités que Mary-Claude et le directeur Nicolas Knecht (qui est d'ailleurs absent) font pour le centre social, ce qui permet d'avoir de plus en plus de seniors qui s'inscrivent.

Mme BAUZIT.- Disons que beaucoup d'activités ont été reprises, surtout après la Covid et les arrêts malheureux de deux ans pratiquement, on essaye des améliorations, y compris physiques, puisqu'on a eu par exemple un nouveau panneau de façon à passer des films et améliorer nos réunions au niveau du foyer Le Lavoir. Mais, Monsieur Orsatti, cette fois je suis votre « opposante » entre guillemets,

lorsque vous dites que les seniors rajeunissent, car on fait tout pour que nos seniors qui participent puissent venir de plus en plus jeunes au foyer, c'est ce qui est souvent vrai avec les animations qui sont proposées, mais tout en gardant toujours le respect et l'entretien de nos anciens.

M. LE MAIRE.- Merci, Mary-Claude. Je cède la parole de nouveau à Jean-Pierre.

M. BERNARD.- Cela fait partie de la qualité de vie que l'on essaye de donner aux Laurentins, et qu'effectivement on leur donne.

En ce qui concerne les charges financières, les intérêts des emprunts sont stables. Quant au capital, nous remboursons 2 700 000 € chaque année.

La masse salariale, poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget, de l'ordre de 64 % des dépenses réelles de fonctionnement, devrait logiquement progresser du budget prévisionnel 2022 au budget prévisionnel 2023 de l'ordre de 5 %.

Les prévisions en section de fonctionnement : on prévoit des dépenses de péréquation, c'est-à-dire la pénalité SRU compte tenu de notre situation face aux logements sociaux, le FPIC, le fonds de péréquation intercommunal, le reversement FPS, tout cela devrait être en progression de l'ordre de 5 %.

M. LE MAIRE.- Vous avez le tableau sous les yeux, juste un rappel quand même : en 2014, nous étions à 359 151 € concernant le prélèvement au titre de la pénalité SRU, aujourd'hui on est à plus de 525 000 €, soit une augmentation de plus de 21 %.

M. BERNARD.- On prévoit 525 000 €, un peu en augmentation par rapport à 2022. Cela s'explique par le fait que les subventions que nous accordons aux bailleurs sociaux ne prennent effet sur notre pénalité SRU, ne viennent en déduction sur notre pénalité SRU que deux ans après. Il se trouve qu'en 2021, on avait accordé un peu moins de subventions aux bailleurs sociaux parce qu'on nous les avait moins demandées.

M. LE MAIRE.- Concernant le FPIC, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, vous savez ce que c'est, on prend aux villes dites un peu plus riches pour donner aux villes le plus en difficulté, si vous me permettez cette expression. En 2014, nous étions à 61 696 €, on donnait à une ville dont on ignore complètement le nom, on ne sait pas si ça part dans notre département, si cela va dans la région nord, sud, est ou ouest ; aujourd'hui en 2023, ce montant est quand même de 175 000 € ! On donne 175 000 € à une commune dont on ignore tout.

M. ORSATTI.- C'est un fonds.

M. LE MAIRE.- C'est un fonds, mais vous ne croyez pas que nous, aujourd'hui, parce que l'on dit les villes « riches », on en ait besoin aussi ? On manque tant de structures sur la commune, ce serait bien que parfois on puisse avoir ces fonds pour permettre de privilégier les Laurentines et les Laurentins. Je le dis parce que ce n'est pas du racket, mais ça y ressemble parfois.

M. BERNARD.- Pour compléter le propos de Monsieur le Maire, je dirais qu'en 2014, nous avions une DGF, une dotation globale de fonctionnement, qui était nettement supérieure à celle que l'on espère maintenant.

Les recettes : l'objectif reste d'assurer une gestion performante des ressources de la commune sans augmenter les taux d'imposition, donc 0 % d'augmentation des taux d'impôts communaux. On maintient les taux fiscaux communaux avec un taux de taxe sur le foncier bâti de 28,42 %, un taux de taxe sur le foncier non bâti de 18,6 % et un taux de taxe d'habitation de 17,97 %. Je rappelle que la taxe d'habitation pour la majorité de la population, pour les propriétaires de résidence principale, c'est terminé. En revanche, on la maintient sur les résidences secondaires.

Au stade des orientations budgétaires, l'hypothèse du budget prévisionnel 2023 est construite sur la prise en compte des bases prévisionnelles 2022 revalorisées à hauteur de 7,1 %. Ce n'est pas nous qui le décidons, c'est le Gouvernement, cela fait partie de la loi de finances 2023 qui décide que les bases fiscales sont augmentées de 7,1 %. Cela, c'est pour la taxe foncière. On prévoit une augmentation de 0,9 % pour tenir compte de l'évolution physique des bases : vous avez remarqué que sur Saint-Laurent, on construit quand même assez bien et qu'il y a de nouvelles habitations qui vont évidemment être imposées à la taxe foncière et qui vont augmenter nos recettes fiscales.

Dans l'attente de la notification des bases provisoires, le montant total du produit de la fiscalité directe locale ainsi attendu pour 2023 devrait se situer à hauteur de 25,3 M€, soit 1,3 M€ de plus par rapport à 2022.

La DGF, puisqu'on parle des choses qui fâchent : tout à l'heure, je disais qu'en 2014, au moment où le FPIC était nettement moins élevé que maintenant, on avait une DGF nettement supérieure. En 2014, on touchait 4 299 675 € de DGF, alors qu'en 2023 on s'attend à avoir une DGF de 1 350 000 €. Cherchez, calculez la différence !

M. LE MAIRE.- En cumulé, on est à plus de 10 M€ maintenant, presque à 12 M€ depuis toutes ces années ; c'est quand même une perte pour nos investissements.

M. BERNARD.- Les produits des services, redevances d'occupation du domaine public et les participations externes (par exemple, la participation de la Caisse d'allocations familiales) : ces produits devraient rester dynamiques cette année encore, *a minima* un montant entendu à hauteur du montant réalisé en 2022.

Le marché immobilier : là, nous avons une incertitude. Vous avez remarqué que les taux d'intérêt ont nettement augmenté, les acheteurs potentiels sont donc un peu méfiants, ainsi que les banques qui sont moins enclines à accorder des prêts. On s'attend à une baisse des droits de mutation. Jusqu'à présent, nous avons eu des droits de mutation très intéressants, nous avons perçu 2,8 M€ au titre de 2022, mais on s'attend à une diminution en 2023, c'est pourquoi l'inscription 2023 devrait s'établir autour de 2,5 M€.

Les emprunts : un encours équilibré et sécurisé. Le stock d'emprunts au 1er janvier 2023 est de 35,3 M€ répartis en 28 emprunts contractés auprès de sept prêteurs. Cette diversité de financeurs est le reflet d'une gestion dynamique visant à optimiser et adapter au maximum le besoin de la ville en fonction du marché. Nous allons

poursuivre notre trajectoire de désendettement, et nous venons de nous désendetter de 4 M€ sur trois ans.

Saint-Laurent-du-Var continue de mener une politique prudente et efficace de sa gestion de dettes, majoritairement à taux fixe, à hauteur de 77,59 %, d'où un impact limité de la remontée des taux sur ses frais financiers.

M. LE MAIRE.- Pour compléter, la dette par habitant est inférieure à la moyenne des communes. C'est important. La dette nationale est de 1 214 € au niveau national et nous sommes à 1 165 € par habitant, nous sommes sous la moyenne de la strate nationale, ce qui veut dire que nous sommes dans la bonne voie, la bonne orientation concernant le désendettement de la commune.

M. BERNARD.- On continue avec la charte de bonne conduite Gissler, c'est-à-dire que nous avons des emprunts à risques faibles.

En résumé, les orientations 2023 et suivantes, malgré un contexte très contraint se déclinent ainsi :

- volonté de préserver la stabilité fiscale,
- des efforts de gestion avec la poursuite du plan d'économies,
- un niveau de service public de qualité,
- des équipements conséquents,
- des actions fortes envers nos concitoyens telles que des engagements forts dans le domaine du sport et de la culture, avec des événements d'envergure. Je vous rappelle, par exemple, que nous serons (sans empiéter sur le domaine de Gilles Allari), nous serons lieu d'entraînement pour les équipes de rugby dans le cadre de la Coupe du monde.
- Des actions pour plus d'égalité et de lien social (enfance jeunesse senior),
- une relation à l'usager et un accueil de publics de qualité.
- Un fort engagement en matière de développement durable, de transition écologique et de biodiversité avec les axes suivants pour 2023 : nous sommes partie prenante du dispositif Sanctuaire Pelagos, la Charte nationale et régionale zéro déchet plastique, le dispositif Territoire engagé pour la nature et le dispositif Sauvons la posidonie.

Nous avons terminé notre présentation et nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions.

M. LE MAIRE.- Merci, Jean-Pierre. Je voulais dans les remerciements que j'ai adressés tout à l'heure à la direction, te remercier aussi Jean-Pierre pour tout le travail que tu fais au niveau de ta délégation et de nos finances ; elles sont dans de bonnes mains et je voulais vraiment t'en remercier officiellement en séance du Conseil municipal. *(Applaudissements)*

M. BERNARD.- Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, avez-vous des observations, des réflexions sur cette présentation du DOB ? M. Orsatti, vous êtes tout seul.

M. ORSATTI.- Nous avons passé deux heures en commission, ce qui était très intéressant, et l'on a pu échanger. Je n'ai rien gardé de spécial, je n'ai pas de question

spécifique, un petit constat et trois propositions que je ferai dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire.

Sur le déficit public, on est à 5 %, mais certains pourraient se retourner dans leur tombe parce que Maastricht, ça fait longtemps qu'on l'a oublié. Alors certes, il y a eu la crise, mais nos petits-enfants prendront acte des déficits et un jour ils paieront la dette. Malheureusement, c'est comme ça.

M. LE MAIRE.- Vous parlez au niveau national ? Précisez.

M. ORSATTI.- Oui, quand même, on n'a pas 5 % de déficit ici.

Sur les recettes de fonctionnement, je prends note qu'il y a des recettes de fonctionnement en hausse. Je crois que les droits de mutation nous ont bien aidés. Je pense que la CAF est un partenaire idyllique ; certes, il y a un engagement de la commune, mais la CAF, à hauteur de l'engagement de la commune, ne faillit pas, ne tremble pas et malgré la crise, ce sont quand même 2,8 M€ qui rentrent, ce n'est pas négligeable. Je vois que sur la ligne d'en dessous, sur la CPL, il y a aussi 1,150 M€ et cela non plus n'est pas négligeable.

Sur la dette, je vais être positif avant de rappeler l'histoire de la dette ; je note que depuis la nouvelle mandature, la dette baisse, on ne peut que s'en réjouir, après avoir augmenté, Monsieur le Maire, de 23 à 39 M€ sous le mandat précédent, mais ce qui est important, c'est l'avenir. Je fais fi du passé.

M. LE MAIRE.- Vous êtes comme les chats.

M. ORSATTI.- Vous avez vu ? Je rebondis toujours, mais avec le sourire.

Sur le personnel, je n'ai pas bien compris parce qu'il y a deux tableaux. Si on peut me les expliquer, j'ai une question précise, page 19 en ETP, on est à 610 en effectif et sur la page 20, dans le cadre de la répartition hommes-femmes on est à 720. Je n'ai pas bien compris, il ne peut pas y avoir 200 personnes qui sont à mi-temps ou qui sont à temps partiel. Vous me l'expliquerez.

Sur la loi SRU, je vous ferai une proposition après. Je prends acte de ce que vous avez dit, du décalage entre l'investissement que l'on fait auprès des bailleurs sociaux et de l'impact que cela peut avoir deux ans après.

Concernant les orientations, vous avez vu, j'ai été très court et très synthétique, d'abord, je prends acte des jardins partagés, c'est quelque chose que j'avais proposé en 2020 et je trouve que c'est une très bonne chose. Le carrefour d'en bas de chez nous, Monsieur le Maire, cela nous évitera d'attendre pour laisser passer les voitures. Si on pouvait faire un vrai carrefour, c'est la proposition...

M. LE MAIRE.- C'est ce que l'on va faire.

M. ORSATTI.- Ce serait une bonne chose. Je vous en remercie.

Sur les économies pour les bâtiments publics énergétiques, c'est très bien.

Après j'ai quatre propositions à vous faire. La première au niveau des logements sociaux, dans le cadre du budget que l'on va construire, je pense qu'il faudrait mettre

encore plus d'argent pour aider les bailleurs sociaux. Il y a quand même 75 % des Laurentins qui sont éligibles, dans tout le département c'est à peu près pareil, aux logements sociaux ; à un moment, il y a une véritable crise. Vous m'aviez dit qu'il y avait 1 000 personnes qui étaient en attente sur la commune de Saint-Laurent-du-Var, aussi je pense qu'au regard de notre aisance financière, on pourrait faire un effort supplémentaire. Si cela peut nous éviter d'investir pour le logement des jeunes, des personnes qui veulent se rapprocher du centre-ville ou éviter les mouvements pendulaires, comme je l'ai toujours dit, cela ne peut être qu'une bonne chose.

Au niveau des transports, j'attends que l'on trouve de véritables solutions. Nous en avons débattu, puisque les transports concernent certes la Métropole, mais concernent aussi la ville de Saint-Laurent puisqu'il y a un impact direct. On en a débattu, mais sur les propos de votre premier adjoint je suis toujours interrogatif parce que, au regard de ce que j'ai entendu du président de la Métropole, je suis plutôt inquiet sur le différé des transports en commun qui devaient desservir notre ville. Je pense qu'au niveau du plan de circulation, il faudrait peut-être investir un peu d'argent parce que, certes, il y a une complexité de notre ville qui est tout en long, je l'entends bien, cela fait quand même 64 ans que j'y habite, mais je pense qu'il faut trouver des solutions adaptées. Si jamais il y avait un report des transports en commun, rien que pour venir ce soir, c'était encore tout bloqué, il a fallu que je fasse un détour pour venir jusqu'ici, on a un réel problème de circulation et de mouvements pendulaires le matin et le soir.

Je pense que, au regard de notre aisance financière, il faut aussi que l'on se projette. Alors c'est un engagement de campagne que vous aviez pris de faire plus de salles de réunion pour Saint-Laurent-du-Var et, éventuellement, une salle polyvalente pour que Saint-Laurent soit dynamique en termes culturels et sportifs pour accueillir des événements. Je ne fais que reprendre vos propos, Monsieur le Maire.

Je rajouterai : n'oubliez pas l'ascenseur du lavoir. Nous en avions discuté lors d'un débat très riche au conseil d'administration du CCAS, et je pense que vous aviez demandé une étude. C'est une nécessité et je suis persuadé que vous irez dans mon sens dans ce domaine bien précis, cela ne coûte pas excessivement cher, et l'on pourrait faire cet effort qui serait pratique et qui permettrait aux personnes à mobilité réduite d'accéder à cette salle que vous m'avez fait visiter l'autre jour.

J'en terminerai sur un point qui me tient à cœur : étant donné que les bases vont augmenter de 7 % (puisque les impôts n'augmentent pas localement), je regarde un peu ce qu'il se passe dans les villes environnantes, en particulier chez mon ami de la Trinité où il y a eu une petite baisse des impôts, puisqu'on est à l'aise je pense que ce serait une bonne chose et que ce serait le bon moment. Je vous le dis très concrètement, avec le sourire et beaucoup de respect : ce serait peut-être le moment où l'on est à l'aise et vu que les bases vont augmenter de façon significative, l'État va se servir et on aura donc des recettes supplémentaires. A la Métropole, on ne va pas rentrer dans un débat, on l'aura à d'autres moments, il va sûrement y avoir l'impôt de la taxe d'habitation qui risque d'augmenter vu la dette de la Métropole, aussi je pense qu'il serait bienvenu, et nous vous en serions respectueux, les Laurentins aussi, de faire une petite baisse des impôts ce qui permettrait de donner un bon signal pour l'ensemble de nos concitoyens qui vivent aujourd'hui une inflation galopante, en particulier sur les produits de première nécessité, vous l'avez dit en ouverture de ce Conseil.

Monsieur le Maire, j'ai été concis et pas très long, donc je vous laisse la parole.

M. LE MAIRE.- Je vais donner la parole aux uns et aux autres.

Merci, Monsieur Orsatti, pour ces propos qui finalement vont dans le sens de ce que nous faisons, mais avec de petites variantes nécessaires sur ces orientations budgétaires, parce que vous faites maintenant de la politique depuis quelques années, vous êtes un vieux briscard en politique, si vous me permettez cette expression, avec tout le respect, comme vous venez de le dire, à mon égard et à votre égard également.

Merci de reconnaître que ces orientations vont dans le bon sens, qu'aujourd'hui nos finances sont en hausse et que nous allons vers des investissements qui nous permettent d'améliorer le bien-être de nos administrés. Vous parlez de la dette au premier mandat, effectivement, mais quand on parle de dette et d'investissement vous avez vu qu'au premier mandat nous avons investi beaucoup, par exemple la maison Barnoin, des projets ont été réalisés sur la commune avec non pas des créations d'impôts, mais avec cette dette, donc de l'investissement, de l'emprunt qui nous ont permis d'investir. Après, naturellement, la vision que nous avons aujourd'hui nous permet ce désendettement, c'était un engagement du premier mandat, mais on ne peut pas faire des investissements sans emprunter.

C'est antinomique : on ne peut pas dire à la fois qu'il faut baisser la dette et qu'il faut faire des investissements. Quand vous parlez d'investissements, de salles de réunion, il faut investir. Vous parlez d'ascenseur, il faut investir, presque 100 000 € un ascenseur, minimum. Vous parlez de transports, il faut investir. Vous parlez de logements sociaux, il faut investir. Vous parlez du plan de circulation, c'est aussi une vision, et il faut investir. Donc on ne peut pas à la fois dire on veut investir et désendetter et nous faire le reproche de l'endettement.

Vous ne le faites pas, mais juste pour rappeler : l'investissement c'est de la dette, c'est de l'emprunt et on investit. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. On a fait le choix de continuer les investissements à hauteur de plus de 9 M€, mais aussi de désendetter la commune pour nous permettre de faire des investissements supplémentaires et complémentaires dans nos futurs programmes. Nous avons fait des choix, puisque je suis comptable de l'argent public, avec mes élus nous sommes responsables et je suis responsable devant les Laurentins et les Laurentines de l'argent public. 1 euro est 1 euro et nous devons investir en fonction de ce que nous avons dans nos recettes.

Vous parlez des recettes de la CAF, mais si la CAF nous donne aujourd'hui autant, c'est parce qu'autour il y a des projets intéressants qui intéressent la CAF et vous connaissez bien le système de la CAF : la CAF ne finance pas des projets s'il n'y a pas de fiabilité. Aujourd'hui, la commune est reconnue comme fiable, sérieuse, vertueuse et donc la CAF s'engage avec nous et s'engage dans l'investissement de la commune. Cela veut dire que l'on a un retour du travail que nous menons avec nos partenaires, en l'occurrence la CAF.

Cette idée de dire « on va investir », nous le faisons, nous le verrons dans le cadre du budget, mais là où vous faites un peu de politique politicienne, parlant de notre ami commun, le maire de la Trinité, puisque c'est aussi mon ami, ses taux ne sont pas les mêmes. Je rappellerai, mais vous le savez très bien, que la situation financière de la commune de La Trinité n'est pas la même. Il s'est retrouvé dans une difficulté, et vraiment il a fait un travail remarquable avec son équipe pour baisser d'endettement

et sortir de la crise qu'il connaissait puisqu'il est sorti de cette alerte. Il a fait un travail remarquable, je tiens à le dire, c'est vraiment quelqu'un qui a une vision avec son équipe sur la Trinité, mais nous n'avons pas les mêmes taux. Il fallait qu'il rende à ses habitants tout ce que pendant des années les habitants ont dû payer et c'était normal pour lui de faire ce geste. On n'est pas dans les mêmes taux, ils étaient à 23 ou 24 % à la Trinité, nous sommes à 17 %.

Baisser les impôts, je le dis très calmement, c'est un peu de politique politicienne, mais baisser les impôts aujourd'hui alors que l'on est dans une trajectoire de désendettement et d'investissement, je préfère désendetter la commune, continuer, et demain on verra si l'on a des marges qui le permettent. Parce que baisser les impôts, cela veut dire que l'on aura moins de recettes, donc si on veut investir par exemple, et pour revenir vers vous, dans ces salles de réunion qui nous manquent, le gymnase et tous les équipements publics dont nous avons besoin, vous le savez très bien, on ne peut pas se permettre de les baisser. C'est juste un élément de langage que vous souhaitez au moment de ce débat d'orientation budgétaire, mais au fond de vous, vous savez très bien que ce n'est pas possible aujourd'hui de faire cela, car cela voudrait dire que l'on arrête nos investissements puisqu'on aurait moins de recettes. Si on arrête nos investissements, cela veut dire que l'on n'apporte plus le bien-être aux Laurentins.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à vos observations. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Jean-Pierre.

M. BERNARD.- Je voudrais répondre sur deux points à Monsieur Orsatti. Tout d'abord, le 5 %, de ma part ce n'était absolument pas un jugement de valeur. Dans le DOB, il est prévu qu'on analyse la situation nationale, c'est ce que j'ai fait. Maintenant, ce n'est sûrement pas par plaisir que les pouvoirs publics se sont mis dans une telle situation. Le « quoi qu'il en coûte » a effectivement coûté beaucoup d'argent, mais il a rendu énormément de services ! Beaucoup d'entreprises auraient disparu et le taux de chômage aurait augmenté si l'on n'avait pas travaillé sur ce plan-là.

Maintenant, en ce qui concerne les bailleurs sociaux, nous n'avons jamais refusé de subventionner des bailleurs sociaux. Mais pour subventionner un bailleur social, encore faut-il qu'il ait un projet, autrement dit qu'il y ait un projet immobilier en face.

M. LE MAIRE.- Jean-Pierre, si tu permets, le premier adjoint va répondre.

M. BERETTONI.- Merci. Je voulais répondre sur l'habitat.

Deux choses : par rapport à votre proposition aujourd'hui, chaque année on budgète, de mémoire, autour de 300 000 € de subventions que l'on donne à des bailleurs sociaux ou autre d'ailleurs, à partir du moment où ils font du logement social.

Comme j'ai pu vous le dire en commission, il me semble, il ne faut pas rester dans le dogmatisme avec d'un côté le logement privé et d'un côté le logement social. Aujourd'hui, il faut pouvoir accompagner les Laurentins, notamment, tout au long de leur parcours résidentiel. Il n'y a pas un Laurentin, il y a plusieurs Laurentins en termes d'habitat, c'est pour cela que oui, on fait du logement social, mais il faut également diversifier les produits que l'on propose aux Laurentins. Il y a le locatif intermédiaire, il y a l'accession à la propriété, il y a la résidence senior, il y a la

résidence sociale senior, il y a du *coliving*, il y a du logement étudiant et c'est cela qu'il faut arriver à proposer. C'est ce que l'on fait depuis 2014 avec le maire et la majorité.

Il y a du logement social, mais pas que. Et ce n'est que comme cela que l'on arrivera vraiment à proposer des logements adaptés à tous les Laurentins tout au long de leur vie. C'est vraiment cela que je voulais vous répondre.

M. ORSATTI.- Vous me l'avez dit en commission.

M. BERETTONI.- Répéter, c'est enseigner, comme on m'a appris.

M. LE MAIRE.- Madame Hébert.

Mme HEBERT.- Juste quelques précisions, Monsieur le Maire, concernant l'ascenseur qui doit relier au niveau du lavoir la place Castillon : la date est inscrite dans notre agenda, l'Ad'AP, l'agenda d'accessibilité programmée. Comme toute opération, on est bien d'accord, ça a son utilité, mais il faut faire des phasages. On ne peut pas tout prendre en charge d'un coup d'un seul et il nous appartient de faire des choix et de programmer les choses. C'est bien le cas de cet ascenseur, on est bien conscient de son utilité et il est bien inscrit dans notre Ad'AP.

Deuxième remarque que je souhaitais faire, on est là aujourd'hui en train de parler du DOB relatif à notre budget communal. Vous parlez d'études de circulation, de voiries, cela n'entre pas dans ce budget communal, c'est de la compétence Métropole et bien évidemment nous travaillons avec la Métropole sur ces sujets. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur Maire, et concernant Ravet, il y a un projet de démolition de la maison Bernardi complété par tout un aménagement voirie dans ce secteur.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Hébert.

S'il n'y a pas d'autres observations, Madame Galéa, on reviendra sur le personnel dans le cadre de la délibération que vous allez présenter. C'est pour cela que je ne suis pas venu, M. Orsatti, puisqu'on va parler dans le cadre d'une délibération du nombre d'emplois sur la commune. Si vous me permettez, peut-être à ce moment-là, Marie-Paule, ou tu veux intervenir maintenant ? Bien.

S'il n'y a pas d'autres observations ou réflexions, je ne mets pas aux voix parce qu'on ne vote pas pour ou contre, simplement on prend acte que le débat a eu lieu et on vote sur ce rapport qui a bien eu lieu. C'est ça ?

M. ORSATTI.- C'est sur la tenue du débat d'orientation budgétaire que l'on vote.

M. LE MAIRE.- On prend acte (j'ai mon administration derrière) que le débat a eu lieu et on vote le rapport : par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB et qui doit avoir été transmis à l'ensemble des conseillers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation et du débat du rapport n° 1.

Merci, mes chers collègues.

2) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU FONDS DE CONCOURS (FACECO) POUR L'ACTION DE SOUTIEN AUX POPULATIONS VICTIMES DU SÉISME EN TURQUIE ET EN SYRIE

M. LE MAIRE.- Je vais présenter la délibération n° 2 qui concerne une subvention exceptionnelle au profit du fonds de concours (FACECO) pour l'action de soutien aux populations victimes du séisme en Turquie et en Syrie. Mes chers collègues, il s'agit de nous autoriser à allouer une subvention exceptionnelle. C'est une goutte d'eau dans ce qui s'est passé, mais c'est important de montrer notre solidarité en faveur des sinistrés de la Turquie et de la Syrie et nous avons une pensée, tous ensemble, pour toutes ces familles endeuillées, tous ces enfants, tous ces hommes, toutes ces femmes qui sont morts dans ce tremblement de terre dans des conditions atroces.

La municipalité a souhaité s'associer à un geste de solidarité en votant, dans un instant, cette subvention exceptionnelle de 5 000 € pour venir en aide aux populations victimes de ce séisme. On va passer par FACECO, l'organisme du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Europe qui permet aux collectivités de recueillir ce chèque de 5 000 € puis de le redistribuer dans de bonnes conditions aux associations qui sont concernées en Turquie et en Syrie. Mes chers collègues, c'est 5 000 €, je le sais, c'est une goutte d'eau dans le séisme qui a traumatisé ces deux pays, mais la ville de Saint-Laurent-du-Var s'associe à ce deuil et à cette solidarité. Je pense que, unanimement, nous allons accorder ce chèque de 5 000 €. S'il n'y a pas d'autres commentaires ou d'observations sur cette subvention exceptionnelle, je vais la mettre aux voix.

La délibération n° 2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues. À l'unanimité, donc, nous allons envoyer par l'intermédiaire de FACECO ce chèque de 5 000 € en solidarité aux sinistrés.

3) SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – AVIS SUR LA CREATION D'UNE REGIE DOTEE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN BUDGET ANNEXE SEPULTURE

M. LE MAIRE.- La délibération n° 3 qui va être présentée par le premier adjoint, Thomas Berettoni, concerne une saisine de la Commission consultative des services publics dans le cadre de la création d'un budget annexe Sépultures. Ensuite, je donnerai la parole à Danielle Hébert.

M. BERETTONI.- Merci, Monsieur le Maire. La construction, l'entretien et la vente de caveaux dans les cimetières peuvent être considérés comme des activités d'intérêt public à caractère industriel et commercial connexe au service extérieur des pompes funèbres. Conformément au Code général des collectivités territoriales, les communes peuvent exploiter directement les services d'intérêt public à caractère industriel et commercial. Une commune peut donc décider de procéder à la construction de concessions funéraires, que ce soit des caveaux, des enfeus ou encore des cavurnes qui seront vendues aux familles avec les concessions de terrains. L'article 1412-1 du CGCT précise, je le cite : « *Les collectivités territoriales pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence constituent une régie après avoir recueilli l'avis de la Commission*

consultative des services publics locaux. » Ainsi, la commune va devoir créer un budget annexe et une régie dotée de la seule autonomie financière pour la construction et la vente de concessions funéraires, donc caveaux, enfeus, cavurnes, au sein des cimetières de la commune, car, comme vous le savez, depuis maintenant plusieurs années, et notamment le premier mandat, nous travaillons sur l'extension du cimetière Saint-Marc qui sera livré sur sa partie nord pour septembre 2023, avec plus de 250 concessions supplémentaires.

Il convient donc de consulter pour avis la Commission consultative des services publics locaux sur la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière dans le cadre de la création d'un budget annexe Sépultures. Il appartiendra par la suite au Conseil municipal de se prononcer sur la création d'une régie dotée de sa seule autonomie financière dans le cadre du futur budget annexe Sépultures au vu de l'avis rendu par la Commission consultative des services publics locaux.

Ceci étant, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir décider de saisir la CCSPL aux fins de consultation pour avis sur la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière dans le cadre de ce futur budget Sépultures, d'autoriser M. le maire à convoquer les membres de cette commission en vue de la réunion et enfin de donner à M. le maire le pouvoir de signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le premier Adjoint. Vous voyez les photos des travaux actuels. Danielle, peut-être ?

Mme HEBERT.- Oui, Monsieur le Maire, donc le chantier est en cours et je vous rappelle ce projet d'extension du cimetière que nous avons voulu tout à fait qualitatif en termes de développement durable, d'accessibilité. Il y a un lien entre les deux parties du cimetière et nous avons fait le choix de végétaliser, tout en respectant les contraintes d'eau, donc choix de végétaux peu gourmands en eau. Je pense que ce sera un lieu propice au recueillement. Nous avons travaillé ce projet avec les services techniques, les services de l'état civil et je les en remercie, justement pour avoir un projet très affiné. Encore dernièrement, nous avons modifié un peu le projet en intégrant un espace pour des inhumations en pleine terre. Nous avons également travaillé avec la communauté israélite pour répondre au mieux à leurs attentes et je tiens à remercier mon collègue Michel Elbaz qui a contribué à ces échanges et apporter, comme chaque fois, toute son expertise, il continue à le faire, nous en parlions tout à l'heure, il est présent à toutes les réunions de chantier, encore une fois, je l'en remercie.

La livraison est prévue en septembre 2023, avec en complément le traitement de la voirie, de la partie basse de l'allée des Écureuils et de l'avenue des Pugets qui se fera sur un budget de la Métropole avec laquelle nous travaillons pour notamment inclure dans ces aménagements des dispositifs pour ralentir la vitesse. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire rapidement sur ce projet. Maintenant, si vous voulez avoir le détail, peut-être mon collègue Marcel peut en dire plus sur ce qui est prévu en enfeus, en caveaux, en ossuaires.

M. VAÏANI.- Bonsoir à tous ! Pour le moment, dans l'état actuel des choses, parce qu'avec les petits détails cela peut encore évoluer, il est prévu 74 enfeus une place, 112 enfeus deux places, 60 caveaux quatre places, huit ossuaires, 38 cavurnes, 4 columbariums de douze places chacun et une petite zone de pleine terre, de 50 mètres

carrés environ, ainsi qu'un jardin du souvenir, avec effectivement une extension du carré israélite avec douze caveaux de neuf places plus une Geniza (je te laisse expliquer ce que c'est exactement, mon cher Marcel). Tout a été dit par mes collègues, mais effectivement cela répond à une demande puisque nous avons déjà une belle liste d'attente.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est un sujet important pour les Laurentins, l'accompagnement de nos défunts dans un lieu digne de ce nom et c'était important pour nous. Depuis plusieurs années, on en parle de cet aménagement du cimetière et de la création d'un nouveau cimetière ou d'un agrandissement du cimetière et il était normal que la municipalité, j'associe l'opposition dans un instant, que l'on ait ce cimetière digne de ce nom, avec son agrandissement dans un site, malheureusement, qui est tout de même assez contraint, mais qui va nous permettre aujourd'hui, comme tu l'as très bien dit Danielle, d'avoir ce lieu de repos, d'apaisement, de solitude, de réflexion et de pensée.

On a essayé de penser à tout pour que l'on puisse être dans de bonnes conditions quand on va dans ce lieu, surtout pour la mémoire de nos défunts. Monsieur Orsatti.

M. ORSATTI.- Juste une question complémentaire, je voterai cette délibération sans aucun problème, mais est-ce que l'on a des statistiques, parce que c'est quand même un investissement important, sur la crémation au niveau de Saint-Laurent-du-Var ? Est-ce que l'on a à disposition ce type de renseignements ?

M. LE MAIRE.- Je n'en ai pas particulièrement, je pense qu'on peut en avoir, Marcel ?

M. VAÏANI.- Au niveau précis des chiffres, je ne vais pas te les sortir comme ça, en revanche c'est en hausse au niveau de la crémation, ne serait-ce que pour des raisons financières. C'est moins onéreux qu'une inhumation classique qui relève d'un budget relativement important.

M. ORSATTI.- Tu pourras me les donner à l'occasion ?

M. VAÏANI.- Pas de problème, je demanderai à mes services.

M. ORSATTI.- Je te remercie, Marcel.

M. LE MAIRE.- Bien, merci. Je pense qu'il n'y a pas d'observations sur cette délibération. Je vais mettre aux voix.

La délibération n° 3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, à l'unanimité, mes chers collègues.

4) GARANTIE D'EMPRUNT DESTINEE A FINANCER L'ACQUISITION EN VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) DE 20 LOGEMENTS SOCIAUX « VILLA MARGAUX » 79 CORNICHE FAHNESTOCK- ERILIA

M. LE MAIRE.- La délibération n° 4 concerne une garantie d'emprunt et c'est le premier adjoint, Thomas Berettoni, qui va vous la présenter.

M. BERETTONI.- Erilia a sollicité la commune, Erilia qui est un bailleur social, a sollicité la commune le 30 novembre dernier, d'une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour l'opération Villa Margaux qui intègre 20 logements sociaux au 79, corniche Fahnestock, le prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations étant d'un montant d'un peu plus de 2 614 000 €. A travers la convention annexée à votre délibération, Erilia s'engage à intégrer quatre logements locatifs sociaux dans notre contingent communal.

Je me permets de vous rappeler, mes chers collègues, que le 30 juin 2021, nous avons octroyé déjà une subvention d'un montant de 210 000 € pour laquelle nous avions obtenu sept logements locatifs sociaux, ce sera donc onze logements locatifs sociaux qui sont accordés au contingent communal.

Cette délibération est passée en commission des finances et je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir décider de garantir ces emprunts.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Berettoni. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix.

La délibération n° 4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues.

5) GARANTIE D'EMPRUNT DESTINEE A FINANCER L'ACQUISITION EN VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX « LE DOMAINE DE JADE» 1213 ROUTE DES PUGETS- UNICIL A HABITATION LOYER MODERE

M. LE MAIRE.- La délibération n° 5 est pratiquement identique, elle concerne une garantie d'emprunt.

M. BERETTONI.- Dans la continuité, Unicil a sollicité la ville le 7 décembre 2022 concernant une demande de garantie d'emprunts à hauteur de 100 % pour une opération intégrant dix logements locatifs sociaux au 1213, route des Pugets. Le prêt sera également contracté auprès de la Caisse des dépôts pour un montant d'un peu plus de 1 million d'euros et, à travers la convention annexée à votre délibération, Unicil s'engage à intégrer deux logements sociaux au contingent communal. Cette délibération est également passée en commission des finances et donc, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir décider de garantir ces emprunts.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le premier Adjoint. Je vais donc mettre aux voix s'il n'y a pas d'observations ? Je mets aux voix.

La délibération n° 5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

A l'unanimité. Merci, mes chers collègues.

6) CESSION D'UNE VITRINE (LOT 226) SITUÉE 250 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC IMMEUBLE LE CONCORDE A SAINT-LAURENT-DU-VAR AU PROFIT DE LA SAS KP ÉDUCATION

M. LE MAIRE.- La délibération n° 6 concerne la cession d'une vitrine que Monsieur le premier Adjoint va nous expliquer.

M. BERETTONI.- Comme j'ai pu l'évoquer en Conseil municipal, Monsieur le Maire a souhaité réaliser un état des propriétés communales dans le cadre d'une gestion efficiente du patrimoine communal. A ce titre, je tiens à remercier chaleureusement les différents agents qui travaillent sur le sujet, à commencer par Magali Anfossi, la directrice du service juridique foncier, assistée dans cette belle démarche par Géraldine Garcia et Véronique Nouzilleau. Cet état a révélé l'existence de plusieurs propriétés qui ne représentaient plus d'intérêt particulier pour les besoins de la commune et dont le coût d'entretien est plus ou moins important au regard de leur utilité ; c'est le cas notamment de la propriété communale qui constitue le lot n° 226 de l'immeuble Le concorde, situé avenue Leclerc, au 250, à Saint-Laurent-du-Var, et qui correspond à une vitrine d'exposition, je parle bien d'une vitrine d'exposition.

A l'heure actuelle, cette vitrine n'est plus utilisée et ne présente plus d'intérêt particulier pour la commune. Nous avons donc décidé de procéder à sa session. Nous avons saisi France Domaine le 7 octobre 2020, renouvelé notre demande en 2022, et France Domaine a évalué ce bien de vitrine pour la somme de 3 400 €. Par courrier du 25 août 2022, la SAS Imusic-School nous a demandé d'acquérir cette vitrine et nous avons accepté de lui céder cette vitrine pour la somme de 5 000 €. Je tiens à vous préciser que suite à la réorganisation récente du groupe, la cession interviendra au profit non pas de la SAS Imusic-School, mais au profit de la SAS KP Éducation dont la présidente est la SAS Imusic-School.

Ce projet de délibération a été examiné en commission des finances le 27 février dernier, et je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la vente au bénéfice de la SAS KP Éducation de cette propriété communale qui correspond à une vitrine, le lot n° 226, d'autoriser M. le maire ou son premier adjoint à signer l'acte de vente de la propriété communale au prix de 5 000 € et d'autoriser M. le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires relatives à l'accomplissement des procédures que je viens de vous citer. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Pour ceux qui ne savent pas où est cette vitrine, c'est devant HSBC, la petite vitrine au Concorde.

M. ORSATTI.- J'avais l'impression qu'ils avaient déjà commencé des travaux ? Je ne sais pas, il y avait un panneau devant.

M. BERETTONI.- Oui, des travaux de ravalement de façade, des travaux liés au Concorde. Aucun rapport avec la vitrine.

M. LE MAIRE.- Je pense qu'il n'y a pas d'observations particulières ? Je vais mettre aux voix.

La délibération n° 6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Jusqu'à la fin du Conseil à l'unanimité, c'est bien ! Merci, mes chers collègues. A un moment donné, ça va bien s'arrêter *(Rires)*. Pourquoi ? Cela peut se faire aussi, on est tous pour l'intérêt.

7) CESSION DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE SISE MOYENNE CORNICHE DES PUGETS A SAINT-LAURENT-DU-VAR ET CADASTRÉE SECTION AE n°77 AU PROFIT DES CONSORTS VAGLIO

M. LE MAIRE.- La délibération n° 7, cession de la propriété communale, c'est M. Berettoni qui va présenter cette délibération.

M. BERETTONI.- La commune est propriétaire d'une parcelle issue de son domaine privé qui est située Moyenne corniche des Pugets et cadastrée section AE 77 ; cette parcelle, d'une superficie de 1 674 mètres carrés est située en zone UFC4, zone pavillonnaire de faible densité au PLUM, est concernée en majorité par un espace boisé classé. Les consorts Vaglio qui sont propriétaires de la parcelle cadastrée section AE 78, mitoyenne de la parcelle communale, ont fait part à la commune de leur intérêt pour l'acquisition de cette parcelle. La parcelle communale, comme je vous l'ai indiqué, située en espace boisé classé ne présente pas d'intérêt particulier pour les besoins de la commune, de plus cette parcelle a un coût d'entretien important, nous avons donc entamé les démarches nécessaires à sa vente. La commune a saisi le service des Domaines qui, par avis du 10 mai 2022, a évalué cette parcelle pour la somme de 120 000 € et, avec les consorts Vaglio, nous nous sommes entendus sur le prix de vente de 110 000 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver cette vente, au bénéfice des consorts Vaglio, de cette propriété communale, Moyenne corniche des Pugets, cadastrée AE77 pour cette somme de 110 000 €, d'autoriser M. le maire ou son premier adjoint à signer la promesse de vente et l'acte de vente de cette propriété communale et d'autoriser M. le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires relatives à l'accomplissement des procédures que je viens de vous citer. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions, des observations sur cette délibération ?

M. ORSATTI.- Pour les consorts Vaglio, on ne peut dire que « oui ».

M. LE MAIRE.- Merci. Il est là, il est derrière et il apprécie. Je mets aux voix.

La délibération n° 7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Une nouvelle fois, merci, mes chers collègues, à l'unanimité.

8) DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSFERT DE GESTION D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

M. LE MAIRE.- La délibération n° 8 concerne une demande d'autorisation de transfert de gestion d'une dépendance du domaine public maritime et c'est M. le premier adjoint, Thomas Berettoni, qui va nous la présenter.

M. BERETTONI.- Mes chers collègues, par procès-verbal du 25 mai 2012, l'État a transféré à la commune la gestion d'une parcelle de terrain de 4 915 mètres carrés, située sur le domaine public maritime, à usage exclusif d'activités nautiques. Ce transfert a été opéré pour une durée de douze ans à compter du 1er janvier 2012, ce jusqu'au 31 décembre 2023, donc 31 décembre de cette année. Je tiens à vous préciser

que pendant toute la durée du transfert de gestion et afin de maintenir une activité non commerciale directement liée à la mer, cette zone idéale pour la pratique d'activités nautiques a été mise à disposition de l'association du club Var Mer. Le transfert de gestion de ce périmètre prenant fin à la fin de cette année, il convient d'en solliciter son renouvellement auprès de l'État, auprès de la DDTM, la Direction départementale des territoires et de la mer.

Cette délibération a été examinée en commission des finances (qui avait été très chargée, M. le président Bernard, le 27 février dernier), et je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser M. le maire à solliciter les services de l'État pour le renouvellement de ce transfert de gestion de cette parcelle de 4 915 mètres carrés et donner pouvoir à M. le maire afin de signer toutes les pièces et intervenir pour la bonne exécution de cette délibération.

M. LE MAIRE.- Cet un renouvellement. Merci, Monsieur le premier Adjoint. M. Orsatti.

M. ORSATTI.- Sur le renouvellement, ce n'est pas le problème, mais j'ai toujours trouvé que cette durée de douze ans était un peu excessive, si je peux me permettre. Je sais ce que vous allez me répondre, que pour l'exploitation c'est mieux, mais cela me semble un peu long. Je pense que dans le cadre d'une éventuelle concurrence, ce serait bien d'avoir des durées moins importantes.

M. LE MAIRE.- Monsieur Berettoni, vous voulez bien répondre ?

M. BERETTONI.- Bien sûr. Monsieur Orsatti, la période de douze ans résulte du fait que l'on s'aligne sur la durée des concessions de plages. Les concessions de plage sur Saint-Laurent-du-Var, comme vous le savez, nous avons trois lots de plages (le Beach Club, le Cocody Beach et les activités nautiques le Point Break) ont une durée de vie de douze ans, de 2012 jusqu'à fin 2023. C'était à l'époque, en 2012 nous n'étions pas là, mais à l'époque, la concession pour cette parcelle de transfert domaine public avait été également mise sur la période de douze ans. C'est pour cela qu'on arrive à échéance pour les deux sujets à la fin de l'année 2023.

M. ORSATTI.- A l'époque, j'avais déjà dit que douze ans me semblaient être un peu longs.

M. LE MAIRE.- Donc il y a douze ans, vous disiez la même chose.

M. ORSATTI.- Cela prouve qu'il y a une continuité, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Orsatti, on entend. S'il n'y a pas d'autres observations, je vais mettre aux voix.

La délibération n° 8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Pour l'instant, on est dans la trajectoire des 32. Merci, mes chers collègues.

9) AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN VUE D'ORGANISER DES ANIMATIONS DANS LE CADRE DU SLV CLUB

M. LE MAIRE.- La délibération n° 9, il s'agit d'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime en vue d'organiser des animations dans le cadre du Saint Laurent Club, et ça va être un duo Thomas Berettoni / Brigitte Lizée. Thomas.

M. BERETTONI.- En 2020, la DDTM a accordé à Saint-Laurent-du-Var, à notre commune, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime sur la plage Landsberg en vue d'y organiser des activités estivales à destination des enfants. Ayant remporté un franc succès auprès de nos bambins ces trois dernières années, la commune entend renouveler ses activités d'animations estivales pour la saison balnéaire 2023 dans le cadre du Saint-Laurent-du-Var Club, SLV Club. Ces dernières auront lieu du lundi 10 juillet 2023 au samedi 12 août 2023 et seront à destination des enfants de 6 à 14 ans. Le SLV Club sera toujours réalisé en régie par les services de la ville. La nouveauté pour cette année est l'éventuelle installation d'un bassin d'apprentissage à la baignade, sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires avant l'été (Brigitte Lizée va vous parler du fond de ce SLV Club juste après mon intervention).

Ces activités auront lieu sur le même site que les années précédentes, dans une zone dédiée, dans le périmètre matérialisé sécurisé de 875 mètres carrés. A cet égard, la commune a sollicité la DDTM, les services de l'État, afin de pouvoir bénéficier de cette autorisation par le biais d'un avenant à la concession des plages naturelles. Toutefois, et afin de faciliter ces démarches administratives, une simple autorisation d'occupation pourrait être accordée à la commune pour cette saison 2023.

Ce projet a également été examiné en commission des finances le 27 février dernier. Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser M. le maire à solliciter les services de l'État pour obtenir de nouveau l'autorisation d'occuper ce périmètre de 875 mètres carrés et de donner pouvoir à M. le maire de signer tous les documents nécessaires à cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Berettoni. Madame Brigitte Lizée-Juan, si vous voulez donner plus d'information.

Mme LIZEE-JUAN.- Simplement vous dire qu'effectivement les actions qui sont menées sont importantes : du kayak, du paddle, des activités de lecture ; l'intérêt, c'est que l'on est sur des demi-journées si on le souhaite, pas de repas entre midi et deux. Pour avoir été souvent sur le terrain, c'est agréable, on voit les parents ou les grands-parents amener les enfants uniquement par demi-journée, mais s'ils le souhaitent en journée complète. Ce sont 422 jeunes pour l'été qui ont bénéficié de cette activité à des prix extrêmement modiques, puisque l'année dernière nous étions à 6 € la journée. L'intérêt, c'est de permettre à nos enfants, pendant les périodes d'été, d'être sur la plage. Nous avons bien évidemment un moniteur qui est là, qui est diplômé, c'est un maître nageur sauveteur, et c'est un collaborateur pour huit enfants. Il y a une surveillance accrue et nous avons eu des retours extrêmement positifs des enfants, d'abord, c'est le plus important, qui ont vécu la plage d'une façon différente cette année et les parents et grands-parents ont été ravis. C'est donc quelque chose que nous essayons de remettre en place pour l'année prochaine.

M. LE MAIRE.- Merci, Brigitte, pour ces actions, et à l'ensemble des équipes. Sur la délibération, Monsieur Orsatti.

M. ORSATTI.- Juste une petite remarque par rapport à la photo : sur la délibération, tout est parfait, je voterai pour, mais enfin des têtes de mort pour des enfants, cela ne m'a pas l'air très ludique.

M. LE MAIRE.- Ce sont des pirates ! *(Rires)*

M. ORSATTI.- Alors j'ai la vue qui a beaucoup baissé.

M. LE MAIRE.- Elle a beaucoup baissé, je le confirme ; ce sont des pirates.

Allez, je mets aux voix.

La délibération n° 9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues. Une fois de plus, à l'unanimité.

10) APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DU SQUARE BENES AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE COTE D'AZUR AMENAGEMENT

M. LE MAIRE.- La délibération n° 10 concerne l'approbation de l'avenant n° 3 de la concession d'aménagement du square Benes avec la Société publique locale ; ce sera Monsieur Berettoni qui va présenter cette délibération.

M. BERETTONI.- Je dois présenter la délibération sans dire square Bènès ou square Bènes, c'est ça ? C'est un challenge.

M. ORSATTI.- Monsieur Vaïani nous a donné la bonne expression.

M. LE MAIRE.- On continue, s'il vous plaît.

M. BERETTONI.- Parce qu'il y a trois écoles sur Saint-Laurent-du-Var.

Lors du conseil municipal du 7 juillet 2016, nous avons décidé de confier la réalisation de l'opération du square à la Société publique locale Côte d'Azur Aménagement par le biais d'une concession d'aménagement. Ce troisième avenant (qui est annexé à la délibération) a pour objectif de prendre en compte des évolutions à la marge du programme Vinci, également de réactualiser l'évaluation des Domaines avec celle du 13 février 2023. D'une part, la constructibilité de l'îlot A a légèrement évolué de plus 2 mètres carrés en surface de plancher global, et la répartition entre la surface de plancher habitat et la surface de plancher commercial a été revu. D'autre part, la surface de l'emprise communale qui est concernée par le projet de requalification du square a évolué et il a été nécessaire de saisir à nouveau les services de France Domaine sur cette base.

Cette délibération a été examinée lors de la commission municipale des finances, qui s'est tenue le 27 février dernier, aussi je vous propose, mes chers collègues, d'approuver ce troisième avenant à la concession d'aménagement qui nous lie à la SPL. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Berettoni. Il n'y a pas de question ni d'observation. Vous êtes parfaits. Je mets aux voix.

La délibération n° 10, mise aux voix, est adoptée par 29 voix pour – 3 voix contre (Mme Corvest, Mme Belot, M. Orsatti) – 0 abstention

Merci, mes chers collègues, pour cette délibération.

11) OPERATION D'AMENAGEMENT DU SQUARE BENES - CONFIRMATION DU PERIMETRE DECLASSE - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES ET DE LA VENTE AU BENEFICE DE LA SPL COTE D'AZUR AMENAGEMENT

M. LE MAIRE.- La délibération n° 11 est une opération d'aménagement du square, une nouvelle fois, et c'est Monsieur Berettoni qui va la présenter.

M. BERETTONI.- Comme vous le savez, cette opération est entrée dans sa seconde phase de réalisation qui vise notamment à constituer une centralité autour d'une place animée par la création d'un véritable espace piéton et la restructuration du maillage viaire tout autour de la place. La surface de la place représentera le double de la surface actuelle : on va passer de plus de 2 000 mètres carrés à quasiment 5 000 mètres carrés. Cette centralité sera accompagnée de la réalisation de constructions qui borderont la future place en intégrant des rez-de-chaussée commerciaux sur plus de 1 200 mètres carrés, la création d'un parking privé ouvert au public, d'une centaine de places, ainsi que des logements. Dans le cadre de l'aménagement du square, je vous rappelle qu'une consultation d'opérateurs a été lancée en juin 2021 par la SPL qui a permis de désigner la société Vinci comme lauréate.

Cette délibération a été examinée en commission des finances le 27 février dernier et afin de finaliser les différentes procédures qui conduiront à la réalisation de ce projet, et comme vous avez pu le lire dans le corps de cette délibération qui vous a été transmise, je me permets, mes chers collègues :

- de dire que la décision prise par délibération du 5 octobre 2022 relative à la désaffectation et au déclassement par anticipation du domaine public communal cadastré section AT433 434 est réalisée sur la base du nouveau document d'arpentage,

- de rappeler que la décision prise par délibération du 5 octobre 2022 relative à la désaffectation et au déclassement par anticipation concerne également les parcelles communales anciennement cadastrées section AT112 pour 1 122 mètres carrés et AT113 pour 2 023 mètres carrés, parcelles ayant fait l'objet d'une division parcellaire au titre du document d'arpentage 3471T (désolé, c'est un peu technique),

- de confirmer que cette désaffectation ne prendra effet que dans un délai de six ans à compter de la décision de déclassement,

- d'approuver les projets d'état descriptif de division en volume des propriétés communales annexés à vos délibérations,

- d'autoriser M. le maire ou son premier adjoint à signer les deux états descriptifs de division en volume,

- d'accepter que ces derniers puissent faire l'objet de modifications non substantielles avant leur signature,

- d'approuver la vente des propriétés communales telles que figurée dans le tableau pour une superficie totale de 3 299 mètres carrés au prix de 2,520 M€ hors taxes au bénéfice de la SPL,

- d'autoriser M. le maire ou son premier adjoint à signer la promesse de vente et l'acte de vente de ses propriétés communales au prix que je viens d'indiquer et au bénéfice toujours de la SPL,

- enfin d'autoriser M. le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires relatives à l'accomplissement de ces procédures.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le premier Adjoint. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix.

La délibération n° 11, mise aux voix, est adoptée par 29 voix pour – 3 voix contre (Mme Corvest, Mme Belot, M. Orsatti) – 0 abstention

Merci, mes chers collègues.

12) AVIS DE LA COMMUNE SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE LIGNE 4 DU TRAMWAY ET PREALABLE A LA SAISINE DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

M. LE MAIRE.- La délibération n° 12, et pour terminer ce show avec M. Berettoni, avis de la commune sur l'évaluation environnementale du projet de la ligne 4.

M. BERETTONI.- Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la mise en œuvre du projet de ligne T4 qui va relier Nice, Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer se poursuit avec cette nouvelle étape de la procédure. Après avoir confirmé l'accueil favorable de ce projet formulé par les Laurentins lors de la concertation publique qui a eu lieu au printemps 2021, nous entrons dans une phase préopérationnelle avec la procédure d'enquête publique. L'avis de la commune est sollicité concernant l'évaluation environnementale du projet de ligne T4, ligne de tramway, qui doit permettre de figer le dossier et sera soumis à l'Autorité environnementale en vue de l'organisation d'une enquête publique, enquête publique qui aura lieu en juin 2023 et qui va durer à peu près six semaines. Cette étape de la procédure est très importante et permettra d'aboutir à l'approbation de la déclaration d'utilité publique permettant d'arrêter le projet dans toutes ses caractéristiques et de lancer la phase d'expropriation préliminaire au démarrage des travaux.

Mes chers collègues, je tiens à vous rappeler que la ligne T4 a pour objectif d'améliorer l'offre de transport avec un transport en commun décarboné, de réduire la part de l'automobile en ville et de desservir les principaux pôles économiques, notamment de notre commune comme Tzanck ou encore Cap 3000, et de requalifier l'espace public, comme c'est le cas sur la RM 6007. En matière d'environnement et de développement durable, ce projet de ligne T4 permet la création de plus de sept kilomètres de lignes avec quatorze stations dont quatre sur la commune de Saint-Laurent-du-Var sur un peu plus de deux kilomètres, c'est un total de 25 000 mètres

carrés de plateforme végétalisée, c'est la plantation de 1 200 arbres, dont une partie venant ombrager la voie verte implantée le long du talus SNCF ; sur ces 1 200 arbres, il faut quand même réaliser que 500 arbres vont être plantés sur Saint-Laurent-du-Var, dix fois plus que ce que l'on a aujourd'hui ; c'est la création d'un itinéraire cyclable et piéton sécurisé tout le long du tracé de la ligne T4 sur tout Saint-Laurent-du-Var, sur toute la 6007. De plus, en termes de déplacements, il sera créé un passage supplémentaire sous la voie ferrée destinée aux piétons et aux cycles, au niveau de Tzanck, qui viendra étoffer le réseau de cheminements pour les modes doux.

La fréquentation attendue sur la ligne T4 est estimée en début de mise en service à 40 000 personnes par jour, dont environ 18 000 usagers l'empruntant pour se rendre au travail. En résumé, la ligne T4, c'est :

- moins de pollution, moins de bruit,
- c'est une ville plus belle, plus apaisée, plus verte, au cadre de vie requalifiée,
- c'est une offre de transport supplémentaire et des facilités de déplacement en mode doux et décarboné,
- c'est une ville plus attractive qui favorise également l'activité économique.

Cette délibération a été examinée en commission des finances le 27 février dernier et je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir donner un avis favorable à ce dossier d'évaluation environnementale du projet de ligne T4 et de confirmer par cette décision l'intérêt de la poursuite des étapes de procédure administrative et réglementaire qui sont nécessaires à la mise en service prochaine de notre tramway.

M. LE MAIRE.- Merci, et que nous attendons avec impatience. Monsieur Orsatti.

M. ORSATTI.- Monsieur le premier Adjoint, je vous avais posé une question.

M. LE MAIRE.- Si vous voulez bien adresser vos questions à Monsieur le Maire, et je transmettais à Monsieur le premier Adjoint.

M. BERETTONI.- Vous n'êtes pas au courant, c'est pour ça que je lui pose la question. Alors sur la ligne 4, il n'y a pas de problème, je le voterai, c'est ce qu'on réclame depuis longtemps, j'espère qu'elle arrivera en temps et en heure, puisque je vous rappelle tout de même que depuis 2010, nous attendons la T4 qui s'est appelée la T2 à l'époque.

Je vous ai posé une question lors de la commission, vous deviez me donner une réponse, l'avez-vous noté, Monsieur le premier Adjoint ?

M. LE MAIRE.- Vous pouvez le rappeler peut-être.

M. ORSATTI.- Je vous la rappelle : depuis un mois, il n'y a plus de travaux sur le pont du Var, plus personne n'y travaille et la route est réduite (je l'emprunte tous les matins), ce qui peut poser des problèmes quand il y a plus de circulation. A partir du moment où il n'y a pas de travaux interrompus pour des raisons X ou Y, cela vous me l'expliquerez, je pense qu'il faut redonner l'intégralité de la route pour que l'on puisse circuler. Comme depuis un mois, il n'y a rien, je pensais que c'était possible.

M. LE MAIRE.- Monsieur Berettoni ? Bon, on n'a pas eu de retour sur cela, mais je me chargerai dès demain matin, puisque je serai à la Métropole, je vous enverrai un SMS ou un mail pour la réponse et après, je la ferai de manière officielle.

M. ORSATTI.- D'accord, très bien.

M. LE MAIRE.- Madame Belot.

Mme BELOT.- Par rapport à cette délibération, nous allons voter contre ; ce n'est pas que l'on soit contre l'arrivée du tramway sur Saint-Laurent-du-Var, bien évidemment, mais c'est le tracé. On aurait souhaité un tracé qui permette à plus de Laurentins de profiter de ce mode de transport.

M. LE MAIRE.- C'est intéressant ce que vous dites, Madame Belot, le tracé pour vous, ce serait quel tracé ?

Mme BELOT.- Idéalement j'aurais aimé que cela vienne à partir de France Boissons, que ça prenne vraiment tous les Laurentins du haut jusqu'au bord de mer. Là, ça traverse, ça passe par les Vespins, il n'y a que les gens des Vespins qui vont être...

M. LE MAIRE.- Donc ça veut dire que vous, vous auriez fait monter...

Mme BELOT.- A hauteur de France Boissons.

M. LE MAIRE.- C'est-à-dire France Boissons ?

Mme BELOT.- La zone industrielle.

M. LE MAIRE.- Le parc d'activités ; vous l'auriez fait monter donc de la gare ?

Mme BELOT.- Descendre tout le long de la commune.

M. LE MAIRE.- D'accord, et vous le faites passer par où ?

Mme BELOT.- Je ne suis pas architecte, mais on peut le mettre peut-être ?

M. LE MAIRE.- Voilà ! Vous avez répondu.

Mme BELOT.- Non, mais peut-être le long du Var, on aurait pu faire une voie là. Maintenant, vous enlevez toute une voie de circulation sur l'avenue du Général de Gaulle pour faire une voie à sens unique. On aurait peut-être pu étudier aussi de le passer en centre-ville, pourquoi pas.

M. LE MAIRE.- Madame Belot, je suis désolé, mais bon, à décharge pour vous puisque je vais vous donner des explications, à décharge pour vous, vous n'étiez peut-être pas là au moment des débats lorsque nous avons évoqué la situation du tram et pourquoi nous avons choisi la RN7 et pas une autre destination pour les Laurentins. Vous savez très bien que pour le tram, l'idéal eût été d'avoir de la gare tout l'axe de Gaulle et tout l'axe Leclerc pour permettre d'aller après sur le parc d'activités : ça, c'est l'idéal, voire même, comme vous venez de le souligner, de partir sur l'avenue de Gaulle ou vers l'aménagement de la 95 en face de la mairie, pour permettre justement

cette continuité au parc d'activités. Les contraintes sont majeures ; les élus qui sont autour de moi pourraient l'expliquer aussi bien.

Au moment de la concertation publique, il n'y avait que deux propositions pratiquement : le bord de mer et la RN7. Le bord de mer, pour moi il était inutile d'aller vers le bord de mer parce que là, je vous rejoins, aucun Laurentin n'était intéressé par ce tram bord de mer, même si on aurait pu l'imaginer avec d'autres moyens, mais ça n'a pas été choisi, et puis la RN7. Si vous prenez un tram aujourd'hui, c'est imposant, et nos avenues, nos axes, le seul axe majeur qui est en centre-ville l'avenue du Général de Gaulle ou l'avenue Leclerc font à peu près huit mètres, avec les trottoirs, etc. Pour un tram, il faut au minimum douze mètres, pour avoir l'axe du tram avec les voies, les pistes cyclables et les trottoirs : au minima, c'est douze mètres. Cela veut dire que si on passait par l'avenue de Gaulle, vous l'avez bien compris, il fallait raser tous les immeubles. Pas le choix, il fallait raser tous les immeubles ! C'est juste impossible. Et sur Leclerc, même chose, on rase les immeubles, c'était impossible et impensable.

On passe par la 95 ; vous le savez très bien puisque vous êtes une ancienne élue, avec tout le respect que je vous dois dans le mot ancienne, nous sommes en PPRI, en zone inondation, et malgré les travaux qui ont été faits dans les palplanches, les 11 M€ pour assurer la sécurité des riverains, malgré cela, le préfet et l'État ne prendront jamais la décision de réduire cette zone rouge. Donc nous sommes en PPRI, on ne pouvait pas amener le tram par ce côté.

La seule possibilité que nous avions aujourd'hui pour avoir le tram à Saint-Laurent et pour desservir, quand même, Tzanck, Cap 3000, les Vespins qui sont des quartiers forts et que nous allons amener avec des bus, etc., c'était la RN7. Il faut requalifier la RN7 aujourd'hui, elle est à l'abandon total, vous venez de le confirmer, donc là, avec le tram, on va requalifier ce quartier, on va requalifier complètement cette sortie de Saint-Laurent-du-Var et cela va donner une valeur locative, une valeur pour la commune, de l'attractivité complémentaire. Voilà les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas rentrer en centre-ville, c'est très simple et pourquoi nous ne pouvons pas aller sur la 95.

Mme BELOT.- Après, je trouve qu'un tram qui longe une voie ferrée, je ne vois pas trop l'intérêt.

M. LE MAIRE.- Madame Belot, je vous ai donné les explications. Après, à un moment donné, il ne faut pas être plus royaliste que le roi. Monsieur Thomas Berettoni.

M. BERETTONI.- J'entends ce que vous dites. Après je ne suis et l'on n'est pas d'accord avec vous dans le sens où aujourd'hui, je vous l'ai indiqué dans ma délibération, la T4, quand elle va être mise en service, par jour 40 000 personnes vont l'emprunter. Le long du tracé de la T4 pour Saint-Laurent-du-Var, dans un rayon de 500 mètres à pied, il y a quasiment 6 000 personnes, 6 000 Laurentins qui y habitent. Donc oui, c'est vrai que les gens du centre-ville de Saint-Laurent-du-Var ne vont peut-être pas aller prendre la T4, en revanche les gens qui habitent jusqu'à Sauvaigo, voire même Pagnol et qui habitent au sud de la T4 jusqu'à la mer, de Cap 3000 aux Vespins à l'avenue Saint-Hubert, ce potentiel de population va venir à pied utiliser la T4 premièrement, et deuxièmement, c'est aussi l'intermodalité.

L'objectif, et on travaille dessus avec les services de la Métropole et avec Lignes d'Azur, c'est le rabattement des bus parce qu'aujourd'hui on a un réseau bus qui est adapté avec une ligne tramway qui n'existe pas ; demain, le tramway va arriver, en 2026, il faut que quelqu'un qui habite par exemple aux Pugets puisse prendre le bus avec ensuite un rabattement direct avec la T4. Au final, on arrive à ce chiffre quand même important de 40 000 personnes par jour. En point de comparaison, la ligne T2 à Nice ce sont 70 000 personnes par jour, donc on parle vraiment d'un tramway qui va fonctionner et les Laurentins vont le prendre.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Berettoni. Monsieur Orsatti, très rapidement s'il vous plaît.

M. ORSATTI.- Je suis toujours rapide et bref et concis.

M. LE MAIRE.- Vous êtes merveilleux ce soir.

M. ORSATTI.- Vous avez lancé un débat, alors en deux minutes je vais vous donner ma position : la problématique, ce n'est pas la ligne T4.

M. LE MAIRE.- On ne lance pas le débat, c'est madame Belot qui fait ses observations et je lui ai répondu.

M. ORSATTI.- Il faudrait rectifier deux choses et faire une proposition que j'ai faite depuis très longtemps. La première chose, c'est qu'avoir acté la nationale 7, bien avant 2014, on avait fait l'abandon du bord de mer parce que ce n'était pas possible. C'est un premier point, et à l'époque, vous et moi en avions pris acte, puisque c'était avant 2014. C'est le passé. Concernant l'avenir, ce qui est important si on veut bien desservir Saint-Laurent, c'est avoir une prolongation de la T2 qui traverse sur un pont. A Nantes, les ponts ne coûtent pas cher, sur la Cote d'Azur, ils coûtent beaucoup plus cher, va savoir pourquoi, c'est un autre problème. On fait la prolongation, on dessert la zone d'activité et on a le complément que demande madame Belot, c'est-à-dire au centre-ville et au bord de mer ! C'est tout, c'est très simple.

M. LE MAIRE.- Monsieur Orsatti, franchement, quand vous parlez, tout semble simple. Après il y a des réalités. On peut dire tout ce qu'on veut ici en séance, c'est toujours bien, un monde parfait, les bisounours, on est tous beaux, on peut faire ça, on peut faire ci, ya-ka, simplement quand on veut traverser, un pont, oui, mais on ne traverse pas que le fleuve Var aujourd'hui, on traverse aussi l'autoroute. Cela veut dire qu'il faut prendre en compte à la fois les problématiques de la traversée de l'autoroute et du fleuve Var, plus l'échangeur. C'est sûr, si l'on n'avait que le fleuve Var, je vous dirais bien sûr qu'il faut le faire, mais l'autoroute, il faut la traverser d'où la difficulté en face, ici, car en face de la T2, on traverse l'autoroute. Donc, vous ne pouvez pas aujourd'hui faire un pont sans pouvoir traverser à la fois l'autoroute et à la fois le fleuve Var.

S'il n'y avait que le fleuve, les problèmes auraient été réglés depuis longtemps, mais aujourd'hui, il y a d'autres incertitudes. C'est plus complexe, et on en a eu déjà des débats ici en séance. Un pont, bien sûr, que cela peut être la solution, je pense qu'entre le pont Napoléon III et le pont de la Manda, ce sont les seuls ponts que nous avons sur ce fleuve Var, entre il n'y a plus rien, donc ce serait normal et naturel de pouvoir traverser le Var, mais entre les propositions et les réalités, tout peut se passer. Si on veut un pont, les études qui traversent le Var et l'autoroute sont des

études qui demandent beaucoup d'ingénierie et autres, vous partez sur 20 ans. Est-ce qu'aujourd'hui on a le temps d'attendre 20 ans ? Non ! Il faut avoir aussi cet espace-temps réduit pour pouvoir avancer pour les Laurentins.

Je crois que l'on a eu un bon débat, merci, mes chers collègues, et je vais mettre aux voix.

La délibération n° 12, mise aux voix, est adoptée par 30 voix pour – 2 voix contre (Mme Corvest, Mme Belot) – 0 abstention

Contre : Madame Corvest et Madame Belot, on ne vous a pas convaincues, et 30 pour.

13) ADHESION ASSOCIATION "VILLES INTERNET"

M. LE MAIRE.- La délibération n° 13, c'est Monsieur Galluccio qui va nous présenter l'adhésion à l'association « Villes Internet ».

M. GALLUCCIO.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Villes Internet est une association loi 1901 fondée en 2002. Depuis plus de 20 ans, cette association transpolitique réunit plus de 9 000 acteurs et élus locaux autour d'une seule dynamique, une seule thématique : le numérique citoyen, pour et par les collectivités, mais aussi au niveau national.

La délibération d'aujourd'hui concerne l'adhésion de Saint-Laurent-du-Var à cette association. Pourquoi une telle adhésion ? Tout d'abord, pour permettre à Saint-Laurent-du-Var d'avoir un audit rigoureux et détaillé de sa politique numérique. Je rappelle que cette politique numérique a démarré depuis 2014 par mes prédécesseurs, tout d'abord notre premier adjoint, Thomas Berettoni, ensuite notre actuel adjoint aux associations et rencontres de quartier, Eric Bonfils, que je voulais remercier pour tout le travail qu'ils ont effectué sur le premier mandat (merci, Eric), politique que j'ai reprise pour la développer et la faire grandir encore depuis 2020, depuis que Monsieur le Maire m'a fait confiance et m'a donné cette délégation.

Cet audit va permettre de juger le niveau et la pertinence de notre politique numérique, et de la matérialiser par un label sous forme d'arobase. Vous connaissez tous le label Ville Fleurie à base de fleurs (2, 3, 4 ou 5 fleurs), on a l'équivalent dans le numérique avec 2, 3, 4, 5 @. Outre cet audit et cette labellisation, cette adhésion va permettre surtout de s'inscrire dans des parcours, dans des groupes de travail, sur des thématiques fortes du numérique qui correspondent exactement à ce que l'on entreprend en termes de projets et ce que l'on imagine demain dans nos projets autour du numérique.

A titre d'exemple, je vais vous citer quatre thématiques. La première, l'inclusion numérique qui est quelque chose que l'on travaille au sein du COPIL de la lutte contre l'illettrisme, avec notre adjointe au CCAS, Mary-Claude Bauzit, et son directeur, Nicolas Knecht.

Ensuite, le numérique citoyen qui est quelque chose de très développé à Saint-Laurent-du-Var, depuis déjà 2014, avec le portail citoyen qui englobe nos démarches administratives d'état civil, cher à notre adjoint Marcel Vaïani, mais qui englobe surtout le portail famille, ce portail famille qui est aujourd'hui le point d'entrée de

toutes les demandes faites par les familles laurentines, que ce soit pour le sport avec le Ludisports de Gilles Allari, que ce soit avec la petite enfance (encore notre Marcel Vaïani) et surtout et majoritairement, je gardais le meilleur pour la fin, Marcel a eu droit à deux citations, c'est surtout sur le domaine du scolaire et du périscolaire, la cantine, la restauration scolaire suivie de près par notre adjointe, notre chère adjointe à l'éducation, Brigitte Lizée avec qui je travaille sur l'évolution du portail.

M. ORSATTI.- Il s'est bien rattrapé ! *(Rires)*

M. LE MAIRE.- Laissez-le, c'est sa première délibération qui passe en Conseil.

M. GALLUCCIO.- Aucun souci.

Troisième thématique, je n'en ai que quatre, celle-là, Monsieur le Maire y tient, c'est la cybersécurité. Il faut savoir que Saint-Laurent-du-Var, on l'a cité, Monsieur le Maire a rappelé le classement de Saint-Laurent-du-Var en termes de sécurité, c'était la sécurité des biens et des personnes physiques, mais cette sécurité a évolué avec notre époque et on passe maintenant aussi à la sécurité des données personnelles digitales. On aura des groupes de travail sur cette thématique qui est importante et Saint-Laurent-du-Var a d'ores et déjà engagé des travaux dans la cybersécurité. Il faut savoir que depuis 2021, on est inscrit dans un parcours cybersécurité avec l'ANSSI, l'Agence nationale de sécurisation des systèmes d'information, qui est rattachée au secrétariat de la Défense nationale, ce qui nous a permis d'avoir un audit de notre sécurité financé à 100 % par l'État, avec en plus des subventions pour des actions complémentaires. C'est important de le citer.

Enfin (comme il faut que je cite tout le monde, dernière thématique que je trouve émergente, c'est le numérique responsable. Si on entend numérique responsable, on pense à notre adjointe Danielle Hébert qui suit notre transition énergétique.

M. LE MAIRE.- C'est vraiment un fayot ! *(Rires)*

M. GALLUCCIO.- Si on ne fait pas bien pour la première... Cela veut dire que le numérique est transverse, que tout le monde a besoin du numérique et que c'est important d'apporter une politique concrète.

Je vais quand même dire l'essentiel sur le numérique responsable, car on a notre site internet que je pilote avec notre élue à la communication, Vanessa Guerrier-Buisine...

M. LE MAIRE.- Si vous voulez, vous faites le tour des élus !

M. GALLUCCIO.- Non, non, revenons à l'essentiel. Cela va permettre de s'inscrire dans des groupes de travail où aujourd'hui, on sent que l'on a besoin d'être accompagnés et d'être écoutés par des collectivités qui ont déjà fait le travail.

Au niveau du montant de la cotisation, c'est 6 centimes par habitant. On se base sur les données INSEE, on a dépassé les 30 000 habitants, cela va donner un montant de cotisation annuelle de l'ordre de 1 820 € ; cela peut changer annuellement en fonction du recensement.

Ce projet de délibération a été vu à la dernière commission des finances du 27 février dernier. Ceci étant exposé, je vous demande, mes très chers collègues, d'approuver l'adhésion de Saint-Laurent-du-Var à cette association.

M. LE MAIRE.- On peut vous applaudir. *(Applaudissements)* C'était le bizutage d'une première délibération en tant que conseiller municipal, et vous vous en êtes bien sorti. Monsieur Orsatti.

M. ORSATTI.- Je voulais féliciter Monsieur Galluccio, on l'a fait en l'applaudissant, parce que non seulement il a très bien présenté ce soir sa première délibération, chapeau, en plus il nous l'a bien fait vivre lors de la commission des finances. Il l'a fait avec cœur, avec enthousiasme et avec les connaissances qu'il a dans ce domaine.

M. LE MAIRE.- Merci unanimement. Bravo, c'est très bien. Vous avez vu l'engagement des élus, des conseillers municipaux ? C'est ça, une équipe : ce sont les adjoints et les conseillers municipaux, Monsieur Orsatti, et j'associe l'opposition. Je mets aux voix.

La délibération n° 13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

A l'unanimité en plus. Bravo, Monsieur Galluccio.

14) RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX

M. LE MAIRE.- La délibération n° 14 que Madame Bauzit va présenter, c'est le renouvellement d'adhésion au système national d'enregistrement. C'est un renouvellement. Mary-Claude.

Mme BAUZIT.- C'est beaucoup de difficultés de passer derrière Ludovic, enfin, on va essayer, je suis nettement plus timide, bref.

Mes chers collègues, dans le cadre de la loi pour un accès au logement ou urbanisme rénové, c'est-à-dire la loi ALUR du 24 mars 2014, la Métropole Nice Côte d'Azur dotée d'un plan local de l'habitat a autorisé sur son territoire l'installation de la conférence intercommunale du logement dont, entre parenthèses, Saint-Laurent-du-Var avait la présidence. Elle a également autorisé l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande du logement social et d'information du demandeur. A cet égard, par délibération du conseil municipal des 4 et 18 octobre 2019, la commune de Saint-Laurent-du-Var a approuvé la mise en place d'un système d'information et d'accueil aux demandeurs d'un logement locatif social et a pris acte de l'adhésion (c'est le mot important) au système national d'enregistrement, SNE, des demandes de logement social.

Le SNE est un outil mis à disposition par l'État à titre gracieux qui a pour objectif d'améliorer la transparence des processus d'attribution, de protéger les droits des demandeurs et de faciliter l'interface entre les demandeurs et l'ensemble des réservataires du logement locatif social. Ce système permet d'enregistrer la demande de logement social et de délivrer un numéro unique de demandeur visible, je le reprécise, par le demandeur et le réservataire à l'échelle du département. Ainsi, la commune étant guichet enregistreur de la demande du logement social, il convient de

définir, par convention avec les services de l'État, les conditions et les modalités de mise en œuvre du SNE des demandes de logement locatif social.

Cette convention entre le préfet des Alpes-Maritimes et la commune de Saint-Laurent-du-Var, service enregistreur, telle qu'annexée à la présente délibération, porte également sur l'adhésion à la Charte régionale unique qui comprend le guide des bonnes pratiques, la charte de déontologie et de qualité de service et la charte de dossier unique. Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale Finances, Ressources humaines et Administration générale qui s'est tenue le 27 février 2023. Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir approuver l'adhésion au SNE de la demande du logement social, autoriser M. le maire à signer la convention portant sur les conditions et les modalités de mise en œuvre du SNE sur le territoire et portant adhésion à la Charte régionale unique ci-après annexée, autoriser M. le maire à engager l'ensemble des actions et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Mary-Claude, merci pour le travail que tu fais avec les équipes pour ces attributions de logements sociaux qui est un vrai sujet avec des difficultés parfois. Je mets aux voix s'il n'y a pas d'observations ? Je mets aux voix.

La délibération n° 14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues.

15) MANDAT SPECIAL POUR LE DEPLACEMENT DE MONSIEUR LE MAIRE

M. LE MAIRE.- La délibération n° 15, c'est Jean-Pierre qui va la présenter, je dirai un mot après.

M. BERNARD.- Mes chers collègues, dans le cadre de l'exercice de leur mandat et aux termes de l'article L. 2123-18 du CGCT, les élus communaux peuvent se voir confier des missions bien précises en matière municipale dans l'intérêt de la collectivité et sur autorisation du conseil municipal, désignées sous l'appellation « mandat spécial ». Ces missions peuvent être occasionnelles, liées à des réunions importantes (congrès, colloques, etc.) ou à un voyage d'information hors du territoire communal.

À ce titre, il est demandé d'octroyer à M. le Maire un mandat spécial lui permettant de participer à la Convention nationale de l'Union des communautés juives de France qui se tiendra en Israël du 19 au 23 mars prochain. Il s'agit d'une rencontre internationale dans le cadre d'un éventuel futur jumelage avec volets économique, social, culturel et cultuel et l'organisation de sourcing sur les process des startups du territoire. Ce voyage d'étude et de formation est organisé avec 50 élus de diverses régions de France (maires, sénateurs, présidents de métropole, etc.) en présence du président du Consistoire et de 100 de ses représentants.

Conformément aux dispositions de l'article R.2123-22-1 du code susmentionné, les membres du Conseil municipal chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre au remboursement des frais engagés à cette occasion sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal. On demande donc au Conseil municipal de donner mandat spécial à Monsieur le Maire

afin de participer à la Convention et préciser que l'intégralité des frais inhérents à cette mission (hébergement, trajet, repas) seront pris en charge directement par la commune ou remboursés à Monsieur le Maire sur présentation de justificatifs.

M. LE MAIRE.- Merci. Je ne vais pas prendre part au vote, mais simplement vous donner une explication concernant ces quatre jours. J'ai reçu un appel téléphonique d'un responsable proche de M. Haïm Korsia, le grand-rabbin de France, qui invitait la municipalité à participer à ces quatre jours commémoratifs, m'invitait donc en tant que maire de la commune de Saint-Laurent-du-Var. Vous savez que nous avons aujourd'hui des rapports très privilégiés avec Haïm Korsia et l'ensemble de la communauté, et il était normal de répondre à cette invitation.

Le premier jour, nous avons une cérémonie importante pour les victimes de l'attentat de l'école Ozar Hatorah de Toulouse, en présence des familles Sandler et Halloul. Nous allons le premier jour rencontrer également le maire de Jérusalem.

Le deuxième jour, nous avons une visite du mémorial de Yad Vashem et de son exposition temporaire en la présence des ministres de la Diaspora et de l'Egalité sociale, M. Amichai Chikli. Il y a une réception au Parlement israélien en présence du président de la Knesset, M. Amir Ohana, suivie d'une rencontre avec une délégation de ministres et de députés israéliens. Naturellement, il y aura une conférence sur les liens entre la France et Israël dans le grand auditorium de la Knesset.

Le troisième jour, il y aura une rencontre avec le maire d'Abou Gosh sur le thème de la coexistence et de la fraternité au sein du village musulman d'Abou Gosh. Une cérémonie organisée par le KKL en hommage aux Juifs de France, déportés et assassinés pendant la Shoah au mémorial de Roglit.

Enfin, le quatrième jour, il y aura une réception de la délégation par Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de France en Israël, Monsieur Éric Danon, en présence de personnalités du monde politique, culturel et économique.

Naturellement, quand j'ai eu l'invitation de la part du Grand-Rabbin de France en tant que maire, immédiatement j'ai accepté cette proposition. C'est un privilège pour la commune de Saint-Laurent-du-Var de participer avec les élus nationaux à cette délégation. Saint-Laurent-du-Var sera représentée par ma personne, vraiment j'en remercie Haïm Korsia, et je vous ferai le retour de ce déplacement de quatre jours sur les terres d'Israël. Cela va permettre ce rayonnement, puisque l'idée, c'est d'avoir demain un jumelage avec une ville d'Israël pour nous permettre ce rapprochement avec la communauté que nous avons ici, qui est importante.

Mes chers collègues, je ne prendrai pas part au vote, mais je suis très fier de participer en tant que maire à ce voyage. Madame Corvest.

Mme CORVEST.- J'ai deux petites questions : je voulais savoir si c'est dans le cadre de votre mandat métropolitain ou de maire ?

M. LE MAIRE.- En tant que maire.

Mme CORVEST.- En tant que maire ? Ok. Et est-ce que l'on pourrait avoir le coût approximatif ?

M. LE MAIRE.- 2 000 €.

Mme CORVEST.- Tout votre déplacement ? Le reste est payé par la communauté alors ?

M. LE MAIRE.- Il ne reste rien payer, c'est moi qui prends tout en charge, 2 400 € exactement.

Mme CORVEST.- Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur Orsatti.

M. ORSATTI.- Je suis assez gaulliste dans la tradition des prises en charge. De Gaulle, quand il était à l'Élysée, se payait tout.

M. LE MAIRE.- C'est bien. Je vois les clins d'œil derrière, c'est bien !

M. ORSATTI.- Les clins d'œil, on s'en fout des clins d'œil, ce qui est important, c'est ce que je dis. Si les gens ne sont pas d'accord avec mon propos gaulliste, qu'ils viennent me le dire quand ce sera fini, parce que je n'aime pas trop ça.

Donc, partant de ce postulat, je suis tout à fait conscient que c'est un acte important, j'ai entendu toutes les cérémonies qui vont avoir lieu, il n'y a pas de problème en la matière, j'approuve tout à fait que Saint-Laurent-du-Var soit représentée. Mais comme je vous l'ai toujours dit au travers de tous les mandats, je pense qu'à un certain moment on prend en charge son mandat et il n'y a pas de problème en la matière. Je ne voterai donc pas favorablement, même si je partage pleinement, que les choses soient dites, l'esprit et l'invitation à ce voyage et dans le cadre où cela est fait, puisque rendre ces hommages, pour moi c'est très important.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Orsatti. Je ne prends pas part au vote, mais je mets au vote. Chacun fait comme il veut avec sa conscience. Vous auriez pu vous abstenir par contre plutôt que voter contre.

M. ORSATTI.- Dans l'esprit, j'étais d'accord.

M. LE MAIRE.- Alors abstenez-vous, ne votez pas contre. Enfin, vous faites ce que vous voulez, mais je peux aussi m'exprimer. Vous, Mesdames, c'est normal, vous êtes dans un cadre politique, monsieur Orsatti n'est pas dans un cadre politique, il est dans un cadre municipal et engagé pour les Laurentins.

La délibération n° 15, mise aux voix, est adoptée par 28 voix pour – 3 voix contre (Mme Corvest, Mme Belot, M. Orsatti) – 0 abstention. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Je suspends la séance quelques minutes.

La séance, suspendue à 20 heures, est reprise à 20 h 05

16) INFORMATION SUR LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

M. LE MAIRE.- La séance reprend. Je donne la parole à Marie-Paule Galea pour l'information sur le rapport social unique, RSU.

Mme GALEA.- Merci, Monsieur le Maire.

Pour le rapport social, c'est simplement une information, il n'y a pas de vote. Je vous rappelle que l'article 5 de la loi 628 du 6 août 2019, modifiée de transformation de la fonction publique, a instauré l'obligation pour les collectivités locales de réaliser un rapport social unique, RSU, qui était l'ancien bilan social. Ce rapport doit être réalisé chaque année par les collectivités ; il rassemble des éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails, puisque le RSU est annexé à la délibération.

Ce que je peux vous dire déjà, ensuite vous pourrez poser des questions, c'est que pour Saint-Laurent-du-Var, le RSU basé sur les données de 2021 fait ressortir qu'au 31 décembre 2021, la commune comptait 753 agents décomposés en 463 fonctionnaires, 238 contractuels permanents et 52 contractuels non permanents. Lorsque nous mettons l'équivalent en temps plein, nous obtenons 628 agents, ce qui explique le chiffre que M. Orsatti a relevé tout à l'heure, 628 agents, 442 agents titulaires, 153 agents contractuels sur postes permanents et 33 agents contractuels sur postes non permanents, 7 % en catégorie A, 9 % en catégorie B, 84 % en catégorie C. Les agents sont âgés en moyenne de 46 ans dans la fonction publique et sur Saint-Laurent-du-Var en 2021 nous retrouvons le même chiffrage au niveau de l'âge, également 46 ans (il faut noter qu'en 2020, c'était 45,5, ce qui veut dire que nos agents sont en train de vieillir, comme nous-mêmes). Nous avons un peu augmenté la moyenne d'âge de nos agents. En 2021, les charges de personnel s'élevaient à 25 293 356 € et représentaient 63,06 % des dépenses de fonctionnement : le chiffre est stable par rapport à l'année 2020.

En conclusion, le rapport social unique doit être présenté à l'assemblée délibérante après avis du Comité social territorial, conformément aux dispositions de l'article 231-4 du code général de la fonction publique. Il a été examiné lors de la séance du 31 janvier 2023 et a recueilli l'avis favorable des membres présents.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Galéa. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Mme GALEA.- Monsieur Orsatti avait dit qu'il avait relevé 753 agents et ensuite 628.

M. ORSATTI.- Je vous donne les pages : page 19, il y a les ETP et, page 20, il y a la répartition hommes-femmes, avec un différentiel.

Mme GALEA.- Vous avez un nombre d'agents qui est donné physiquement, 753 agents, en revanche si nous ramenons ces 753 agents en temps plein, nous arrivons à 628 agents, puisque tout le monde ne fait pas forcément 35 h par semaine.

M. LE MAIRE.- On regardera, en vérifiera. Merci, madame Galéa, merci Monsieur Orsatti. Il n'y a pas de vote, on en prend acte. Merci.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport n° 16.

17) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE MAIRE.- La délibération n° 17, modification du tableau des emplois que madame Galéa vous présentera, et j'en dirai peut-être un mot tout à l'heure, concerne le Cabinet, entre autres.

Mme GALEA.- L'article 313-1 du code général de la fonction publique prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La dernière modification du tableau des emplois communal a été effectuée par délibération du Conseil municipal du 6 décembre dernier. La mise à jour qui vous est proposée aujourd'hui intègre plusieurs modifications :

- à compter du 13 mars 2023, le poste de collaborateur de cabinet « directeur (trice) adjoint (e) de cabinet » sera supprimé et remplacé par le poste de collaborateur de cabinet « coordinateur (trice) de cabinet » dont les missions doivent être élargies, avec l'appui d'un(e) assistant(e) administratif(ve).

- A compter de la même date, les postes « d'assistant(e) du directeur de cabinet » et d'assistant (e) du Maire sont supprimés et un poste « d'assistant administratif de Cabinet » sera créé.

Il est à noter que le nombre de trois collaborateurs de Cabinet du Maire employés à la commune demeure inchangé dans le respect de l'article L.339-9 du Code Général de la Fonction Publique et des dispositions du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales.

- Il est créé un poste de « Référent(e) Santé Accueil Inclusif » directement rattaché à la Directrice Petite Enfance. Le/la référent(e) santé accueil inclusif intervient dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants de la collectivité. Il/elle travaille en collaboration avec les professionnels paramédicaux de l'établissement, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap.

- Depuis le 1er février 2023, le poste de directeur(trice) administratif(ve) de la police municipale est revenu à une quotité de temps de travail à 60 % au lieu de 100 %, complété par la création d'une mission à 40 % de temps de travail de « Coordination locale sécurité et prévention de la délinquance et cause animale » directement rattachée au Directeur Général des Services.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Galéa. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix.

La délibération n° 17, mise aux voix, est adoptée par 30 voix pour – 0 voix contre – 2 abstentions (Mme Corvest, Mme Belot)

Merci, mes chers collègues.

18) MAJORATION DE LA BASE DE CALCUL DE L'INDEMNITE DE VACATION SECURITE ECOLE DES AGENTS VACATAIRES AMENES A SE DEPLACER SUR DES SITES DIFFERENTS ELOIGNES DE PLUS D'UN KILOMETRE

M. LE MAIRE.- La délibération n° 18 concerne une modification de la base de calcul de l'indemnité de vacation. C'est pour les papys et les mamys trafics qui sont devant nos établissements scolaires, qui assurent en permanence la sécurité de nos enfants. Marie-Paule Galéa va venir expliquer cette demande, mais je voudrais vraiment rendre hommage à ces Papys et Mamys trafic qui sont devant nos écoles, qui font un travail remarquable pour accompagner nos enfants, leurs parents, pour les faire traverser. Ils sont là le matin, deux fois dans la matinée, deux fois dans l'après-midi, par tous les temps. Ils sont présents pour assurer la sécurité et je veux vraiment au nom de la municipalité leur transmettre toute notre reconnaissance vis-à-vis de leur rôle de papy mamy trafic devant nos établissements. Marie-Paule.

Mme GALEA.- Ces agents sont rémunérés par une indemnité de vacation sécurité-école calculée sur la base du SMIC horaire au 1er septembre de l'année N, en tenant compte du nombre de vacations annuelles et de la durée de chaque vacation à laquelle s'ajoute une indemnité de 10 % pour congés payés. Les vacations sont réalisées de la façon suivante : quatre vacations quotidiennes uniquement pendant les périodes scolaires. Chaque vacation a une durée de 45 minutes. Il est apparu que certains agents vacataires peuvent être amenés à se déplacer sur des sites différents, éloignés de plus d'un kilomètre, ce qui engendre des frais de déplacement.

Mes chers collègues, je vous propose de tenir compte de ces frais et il vous est proposé d'allouer à ces agents vacataires une indemnisation calculée toujours sur la base du SMIC horaire, au 1er septembre de l'année N, mais elle sera majorée de 0,83 € de l'heure.

M. LE MAIRE.- Merci, Marie-Paule Galéa. Je vais mettre aux voix. Je pense que c'est à l'unanimité ?

La délibération n° 18, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues pour nos Papys et Mamys trafic.

19) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE CÔTE D'AZUR ET LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES ALPES - MARITIMES : "OPERATION ECO – DEFIS"

M. LE MAIRE.- La délibération n° 19, toujours présentée par Marie-Paule Galéa, concerne une convention entre la Chambre de commerce et les Chambres des métiers, Opération Eco-défis.

Mme GALEA.- Monsieur le Maire, la commune de Saint-Laurent-du-Var, soucieuse de préserver l'environnement et de soutenir son tissu commercial et artisanal de proximité, souhaite mettre en place un dispositif d'accompagnement des commerçants et artisans pour les aider à réduire leur impact environnemental. Pour ce faire, une convention de partenariat doit être signée avec la Chambre des métiers Provence Côte d'Azur et la Chambre de commerce de Nice Côte d'Azur. La convention a pour objet de définir des actions et modalités de mise en œuvre de l'opération partenariale Eco-défis des artisans et commerçants. 37 Eco-défis environnementaux seront proposés aux artisans et commerçants sur une durée de quatre à six mois. A l'issue de cette période, le label Eco-défis des commerçants et artisans leur sera délivré en fonction de la bonne réalisation de leur défi. La labellisation des

commerçants et artisans engagés dans l'opération se traduira par une cérémonie officielle de remise des labels réalisée par la ville de Saint-Laurent-du-Var. Éco-défis, un plus pour l'environnement, une reconnaissance au travers d'un label de l'implication des artisans et commerçants de proximité, ce sont des défis gagnant-gagnant sachant que l'opération est gratuite.

M. LE MAIRE.- Merci, Marie-Paule Galéa. Je vais mettre aux voix. Il n'y a pas d'observations particulières.

La délibération n° 19, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, à l'unanimité une nouvelle fois.

Merci, Marie-Paule Galéa, pour la présentation de ces délibérations.

Mme GALEA.- Je voulais remercier les RH qui ont fait un gros travail. Le RSU, ce n'est pas facile et c'est très long !

M. LE MAIRE.- Merci. Merci à nos équipes, à Cristelle Selosse, la directrice, et à l'ensemble des équipes RH.

Madame Hébert, concernant l'avenue Général de Gaulle.

20) REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Mme HEBERT.- Merci, Monsieur le Maire.

Pour cette délibération, mes chers collègues, il nous est demandé de donner un avis sur le bilan de la concertation publique qui a porté sur la requalification de l'avenue du général de Gaulle. Un bilan a été établi par la Métropole. Je vous rappelle l'esprit du projet, l'objectif étant de :

- réinventer cet axe majeur de notre commune, en lien avec la requalification du square Bènes et le pôle gare avec l'arrivée du tramway,
- de donner toute leur place aux déplacements modes doux avec création d'une piste cyclable, d'un cheminement piétonnier accessible aux PMR,
- d'apaiser la circulation en favorisant les transports en commun,
- de sécuriser le secteur avec une reprise des réseaux eaux pluviales eaux usées,
- de favoriser la perméabilisation des sols et la végétalisation par des plantations en pleine terre.

Tout cet aménagement devant bien sûr améliorer le cadre de vie des Laurentins et participer à la dynamique économique de notre centre-ville.

La concertation publique s'est déroulée du 10 octobre au 10 novembre 2022 avec une présentation du projet sur les sites internet de la métropole et de la ville, avec une exposition également de panneaux explicatives présentée en mairie de Saint-Laurent, un registre mis à disposition en mairie et sur internet pour recueillir les avis et observations, enfin, une réunion publique s'est tenue, je vous le rappelle, le 17 octobre 2022. Au cours de cette concertation, deux variantes avaient été présentées afin de nourrir les réflexions et échanges : une variante 1 présentant une voie mise en sens

unique avec piste cyclable à double sens et une variante 2 présentant une voie en double sens avec toujours une piste cyclable à double sens.

La Métropole a établi le bilan de cette concertation ; elle a ainsi acté que le public s'est mobilisé sur ce projet et qu'il lui a donné globalement un avis favorable. En effet, 75 % des avis exprimés sur les registres papier ou électronique sont favorables, 4 % des avis sont négatifs et 21 % sont neutres. Je vous renvoie aux conclusions du bilan qui nous a été présenté par la Métropole. La concertation publique a mobilisé environ 150 participants au total, dont 25 dans le cadre de l'exposition et des avis écrits et les autres lors de la réunion publique. La partie concertation a été marquée par une participation assez importante de la population, mais un nombre limité d'avis. La population s'est principalement posée en faveur de la variante qui conserve un double sens de circulation pour les véhicules motorisés ainsi que la création d'une piste cyclable à double sens, puisqu'il y a eu 56 % des avis positifs. Seul un avis vraiment négatif a été relevé, exposant principalement les difficultés de stationnement qui découleront de la mise en place de la variante 2. Plusieurs avis neutres ont aussi été émis (21 % des avis exprimés, je l'ai dit), interrogeant certains aspects du projet sans pour autant prendre position de manière positive ou négative. Il y a eu pas mal de commentaires sur la globalité du schéma vélo, la nécessaire limitation de vitesse, les nuisances sonores. Une attention particulière a porté sur la zone structurante gare-passage Moatti.

Forts de ce bilan, la Métropole et la commune s'engagent à intégrer dans la poursuite des études du projet toutes les observations émises au cours de la concertation, notamment sur les thématiques suivantes : les flux de circulation, les dispositifs de ralentissement et de contrôle des nuisances, les aménagements cyclables qui doivent bien sûr être efficaces et sécurisés, les études de trafic et de stationnement.

Je rappelle que l'étude et la définition du projet vont être faites courant 2023 pour une présentation du projet finalisé fin 2023, le chantier commençant en 2024.

Ce projet de délibération a été examiné lors la commission Travaux, Développement durable, Circulation, Stationnement, Proximité du 10 février 2023. Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir donner un avis favorable au projet de bilan de concertation dressé par la Métropole, de donner un avis favorable à la poursuite de la mise en œuvre du projet sur la base des objectifs et principes techniques présentés et enrichis par la concertation, et de mandater M. le maire ou un de ses adjoints pour l'exécution la présente délibération. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Hébert, pour ces explications. Dans l'ordre, M. Orsatti.

M. ORSATTI.- Juste une question : est-ce que les travaux du square Bénès et les travaux de l'avenue du général de Gaulle auront lieu en même temps ? Première question. Ensuite, au regard de ce que nous avions vu ensemble où il n'y avait pas la possibilité de faire des parkings PMR, j'ose espérer que la Métropole n'oubliera pas certaines acquisitions dans le privé pour faire des parkings PMR, en particulier tel que nous l'avions vu ensemble avec un membre de la de la métropole qui était venu sur place à cet endroit (où il y a Audio Conseil), où beaucoup de gens handicapés s'y rendent.

M. LE MAIRE.- Madame Hébert, vous voulez bien répondre à M. Orsatti ?

Mme HEBERT.- Oui, Monsieur le Maire. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Pour ce qui est de cette réflexion sur les stationnements, dont les stationnements PMR, cela va être travaillé avec le bureau d'études. Maintenant, je dirais que l'on rentre vraiment dans le vif du sujet et l'on va débattre notamment de cette possibilité d'acquisition foncière. C'est un travail de fond qui va s'engager maintenant avec le bureau d'études pour apporter des réponses à toutes ces observations qui nous ont été faites et que l'on prend bien sûr en compte.

Pour la planification des travaux, pour ce qui est de De Gaulle, cela va être fonction de notre projet défini. Le calendrier définitif, je ne suis pas à même aujourd'hui de vous le donner. Par rapport au square Bènes, on travaille ensemble avec Thomas Berettoni qui suit ce dossier et bien sûr, on fera au mieux pour planifier des travaux en cohérence, pour pénaliser le moins possible le centre-ville, pour faire cela intelligemment. Des travaux, c'est forcément impactant et il y aura des nuisances, mais on fera le maximum pour que cela se passe au mieux et on fera une planification en conséquence.

M. LE MAIRE.- Avant de donner la parole à madame Belot, dire que nous sommes très attentifs à ce planning de travaux, puisqu'on sait très bien qu'il va y avoir à la fois des travaux au sud et au nord de la commune et au centre. A un moment donné, on va essayer d'éviter les embouteillages. Madame Belot.

Mme BELOT.- J'avais posé cette question pendant la réunion publique et il me semble que M. Berettoni avait répondu que les deux chantiers commençaient en même temps : le square Bénès et l'avenue du général de Gaulle.

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas possible, puisque nous n'avons pas les dates.

Mme BELOT.- Nous, on va s'abstenir sur cette délibération, je voulais dire pourquoi : déjà enlever toutes ces places de stationnement, on se demande où les gens vont pouvoir se garer, d'autant plus que l'on construit de plus en plus d'immeubles et, même s'il y a plus de parkings, il y a quand même toujours des visiteurs qui viennent.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas vous qui allez nous reprocher que l'on fasse plus d'immeubles !

Mme BELOT.- Pourquoi ?

M. LE MAIRE.- Non ? Je ne sais pas...

Mme BELOT.- Ce que je constate, c'est juste qu'il y a plus de constructions qui se font, donc plus de circulation de voitures, qu'on le veuille ou pas, et de gens qui ont besoin de stationner. Aujourd'hui, on enlève tous ces stationnements sur l'avenue du général de Gaulle, où est-ce qu'ils vont aller ? Je ne sais pas. Les places PMR, cela m'inquiète un peu aussi de les supprimer pour mettre des places de stationnement pour les livraisons, sachant que vous connaissez les petites rues perpendiculaires, c'est déjà très compliqué de circuler et de s'y garer. Enfin, une fois qu'ils arrivent avec la piste cyclable à hauteur de la gare, qu'est-ce qu'ils font ? Ils prennent le vélo sur le dos pour passer la passerelle, ils descendent Moatti, il y a un tout petit trottoir, cela ne me semble pas vraiment abouti. On va laisser le projet continuer à avancer, c'est

pour ça qu'aujourd'hui on va juste s'abstenir et on va voir la suite que la Métropole pourra donner à ce projet.

Je vais juste finir sur un point, sur une petite réflexion que vous avez faite tout à l'heure, qui m'a un peu heurté l'oreille, Monsieur Ségura.

M. LE MAIRE.- Monsieur le Maire.

Mme BELOT.- Je fais peut-être de la politique, mais je suis avant tout une Laurentine, une vraie Laurentine. J'adore Saint-Laurent et si je suis là, c'est surtout pour me battre pour Saint-Laurent, donc je n'ai pas apprécié votre réflexion.

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas ce que ça veut dire. Vous savez, il n'y a que des Laurentins, des Laurentins d'adoption et de vrais Laurentins. L'essentiel, c'est de se battre. Là, en l'occurrence, vous représentez un parti politique.

Mme BELOT.- Tout à fait. Vous m'avez traité de politique et je me considère avant tout comme une Laurentine.

M. LE MAIRE.- Écoutez, je suis fort heureux que vous abandonniez l'étiquette politique. D'accord, pas de réponse.

Mme BELOT.- Si ! Je n'abandonne pas l'étiquette politique, c'est le seul moyen que j'ai de pouvoir me faire entendre au sein de ma commune, tout simplement.

M. LE MAIRE.- Le seul moyen ? Il y avait d'autres moyens, ce sont vos dires.

Simplement, par rapport à ce que vous venez de dire, parce que si vous vous intéressez à la commune, vous devez vous intéresser forcément aux projets sur la commune. Dieu sait si sur le site de la commune, sur les concertations publiques, sur les réunions publiques que nous faisons, sur l'organisation des travaux, que ce soit à la gare, que ce soit l'avenue, que ce soit le square Bènes, que ce soit tous les travaux structurants de la commune, sur le tramway, il y a toujours en amont des explications, même des réunions publiques, aussi quand vous dites « on prend le vélo comme ça et comment on fait », cela a fait partie d'une réunion ici même, dans des débats publics où l'on explique aujourd'hui sur la gare que l'on va avoir ce P+R qui va rassembler. On y reviendra tout à l'heure, je laisserai la parole à mes collègues élus.

Lorsqu'on s'étonne que l'on aille supprimer des places stationnement, enfin, permettez-moi quand même, même si vous en doutez peut-être, mais nous sommes des élus responsables, nous le montrons tous les jours, et si on supprime un stationnement, il faut le repenser ailleurs ce stationnement. Aujourd'hui, c'est quoi ailleurs ? On va dire tout à l'heure toutes les places de stationnement que nous travaillons, que ce soit celles du square Bènes – que vous ne votez pas d'ailleurs –, vous ne votez pas le square Bènes sachant qu'il y a 200 places de stationnement qui vont être dessous. Donc vous nous dites qu'il n'y a plus de places de stationnement, mais on crée du parking et vous êtes contre le parking que nous faisons sur la place !

Mme BELOT.- Ce n'est pas le parking que vous faites dessous qui me dérange, c'est ce que vous faites de la place, c'est du cœur de ville qui me dérange.

M. LE MAIRE.- On fait des aménagements qui intéressent les Laurentins et qui sont pour les Laurentins, on crée du stationnement parce que c'est une vraie demande aujourd'hui des Laurentins d'avoir un stationnement, on crée un parking en cœur de ville et vous refusez le projet ! Cela, c'est un autre problème.

Mme BELOT.- Monsieur le Maire, cela ne vous empêche pas d'enlever des places de stationnement sur le parking de la mairie pour nous mettre un téléphérique.

M. LE MAIRE.- Attendez, je vous ai entendu, laissez-moi finir. On parle après de la gare avec la ligne T4 où, là aussi, vous prenez des réserves alors que, là aussi, il y a un P+R avec 280 places, plus 100 places, tout ceci dans l'intérêt des Laurentins ; donc quand on explique qu'il n'y a pas de places de stationnement ou que vous êtes très attentive à ce qui se passe dans Saint-Laurent, permettez-moi d'en douter. En cœur de l'avenue du Général de Gaulle, il y a aussi des places de stationnement, mais je vais laisser Danielle Hébert s'exprimer sur l'organisation des places de stationnement sur la commune avec les parcs que nous avons aujourd'hui.

Mme HEBERT.- Oui, Monsieur le Maire, je regrette que madame Belot n'ait peut-être pas mieux écouté la présentation du projet lors de la réunion publique, vu tout ce qui a été dit à propos de cet aménagement. Les parkings, le stationnement, sont supprimés, mais compensés. Monsieur le Maire vous a répondu en parlant du parking au niveau de la gare, avec le T4, celui du square Bènes, il y a également un parking au niveau Escota qui va capter beaucoup de co-voiturages en entrée de l'autoroute parce que la gare est polluée par toutes ces personnes qui se garent dans ce secteur ; je pense que cela va déjà modifier la donne.

De plus, je pense qu'il faut avoir une vision de l'aménagement urbain aujourd'hui, le « tout voiture » il faut oublier. Quand vous parlez de stationnement à conserver sur une voie que l'on veut complètement requalifier en intégrant de la piste cyclable (que la loi impose, ce qui paraît incontournable) à double sens, de la végétalisation, des trottoirs qui doivent être accessibles en PMR, donc oui, le stationnement va être conçu différemment, mais parce que la voiture doit trouver une place différente. Il faut tous ensemble avoir une approche de l'aménagement urbain sous un regard autre, avec du développement durable. C'est une autre vision des choses, mais permettez-moi de vous le dire, je trouve un peu rétrograde de vouloir conserver à tout crin de la voiture en centre-ville, sachant qu'on ne peut pas tout se garer, forcément, il y a des gens qui ne vont pas trouver de place, il faut apprendre à marcher, il faut apprendre à aller en vélo, il va falloir utiliser les transports en commun. Je pense que le cadre de vie du centre-ville va s'en trouver bonifié.

Dans le cadre de l'étude, j'ai eu l'occasion de le dire, on va bien sûr demander au bureau d'études de travailler justement, d'affiner ce travail sur les livraisons, sur les places PMR, on va voir comment intégrer cela. Je l'avais dit en réunion, voir si l'on peut faire des poches qui vont un peu jalonner l'avenue du général de Gaulle. Nous en sommes là dans notre réflexion, mais encore une fois, mettre en avant cette suppression de stationnement parce que les gens ne vont plus pouvoir se garer tout le long de la voie de l'avenue du Général de Gaulle, je trouve cela dommage en termes de traitement qualitatif de notre cadre de vie. Je pense que cela va modifier complètement la donne, ce que l'on va faire, et c'est une adhésion de tout le monde à une autre façon de se déplacer en centre-ville.

Voilà mon approche, ce n'est peut-être pas la vôtre, maintenant on va travailler, j'ai entendu ce que vous avez dit. Rien n'est figé, on va travailler, et on reviendra vers vous pour vous présenter le projet définitif.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Hébert. Thomas, si vous voulez compléter ?

M. BERETTONI.- Sur le vélo, parce que c'est un sujet qui me tient à cœur, je suis un peu déçu par votre question, Madame Belot, sur le fait de « quand on arrive à la gare, qu'est-ce qu'on fait avec notre vélo ? » Il faut quand même réaliser que d'ici la fin du mandat, on aura créé :

- 1 km de piste cyclable sur De Gaulle,
- on aura créé plus de 2 km de piste cyclable le long de la RM 6007,

et on pourra connecter les deux de deux façons différentes parce que, on ne le dirait pas, mais on travaille en amont, il y a du travail derrière tout ça, on a travaillé avec les services de la Métropole que je remercie. Pour connecter les deux, il y aura deux façons :

- premièrement, le passage Moatti sera requalifié, on avait abordé le sujet avec Danielle Hébert, on en avait parlé d'ailleurs dans la réunion publique avec l'abaissement de la vitesse à 30 km/h, donc une voie partagée avec les vélos.

- Deuxième possibilité, dans le cadre de la création du parking-relais évoqué par monsieur le maire tout à l'heure, le parking-relais va être créé, une nouvelle passerelle avec ascenseur va être créée, pas la passerelle existante, et dans l'ascenseur on pourra y mettre son vélo, traverser le parking-relais et retrouver la piste cyclable, soit de la 98, la route du bord de mer, soit en passant sur Moatti on pourra repiquer la piste cyclable créée sur la 6007.

Donc il y a deux façons, mais ce qu'il faut retenir, au-delà de la connexion, c'est que l'on va créer d'ici la fin du mandat plus de 3 km de piste cyclable. Trois kilomètres, ce n'est même pas ce que l'on a aujourd'hui sur la commune de Saint-Laurent-du-Var.

Mme BELOT.- Je trouve que la piste cyclable le long du Var est extra, puisqu'en plus on arrive, on est vraiment sécurisé sur le rond-point pour repartir sur Nice par exemple, pour reprendre la piste du bord de mer. L'ascenseur effectivement, vous en aviez parlé à la réunion, quelqu'un vous avait demandé dans combien de temps on pourrait avoir cet ascenseur et vous aviez donné une date.

M. BERETTONI.- C'est la livraison du parking-relais, quand il y aura le tramway.

Mme BELOT.- Entre le parking-relais de la gare et le parking du square Bénès, l'avenue est quand même assez longue, quoi, les gens qui habitent au milieu... Après, je suis désolée, c'est beau le vélo, je rêve de me déplacer en vélo, je trouve ça magique, c'est très bien, après ça dépend d'où on habite. Je suis sur les hauteurs, le vélo c'est impossible, et ça dépend aussi du travail que l'on fait. Donc l'idéal c'est très bien, après il y a aussi les choses concrètes de la vie. Il y a beaucoup de métiers, les artisans par exemple, vous ne pouvez pas demander à un plombier de prendre le tramway pour aller travailler. Il y a quand même une réalité qu'on ne peut pas nier.

M. BERETTONI.- Il n'y a pas que la voiture, le vélo, le tramway, il y a aussi les Cityscoots électriques que l'on a mis en place, il y a aussi les bus électriques que l'on a mis en place, il y a aussi des voitures autopartage que l'on a mis en place, donc en termes de mobilité je pense que depuis quelques années, Saint-Laurent-du-Var fait énormément de choses et on va continuer à le faire avec le tramway et les autres modes de transports. Danielle le disait hors micro : vous avez parlé du parking du square, du parking-relais, il y a aussi le parking Bettoli, il y a le parking de l'échangeur Escota où ce sont quand même plus de 110 places qui vont être livrées d'ici la fin du mandat. Il y a quand même pas mal de poches de stationnement qui vont être créées d'ici la fin du mandat, en tout cas, c'est l'objectif.

Mme HEBERT.- On va optimiser aussi le parking sous l'autoroute, en milieu de voie.

M. LE MAIRE.- De toute façon, on ne pourra pas vous convaincre, et on ne cherche pas à vous convaincre, vous ne voulez pas être convaincue, donc cela ne sert à rien, mais au moins on vous donne des explications parce que vous ne pouvez pas à la fois dire dans la critique « vous enlevez du stationnement » et dire « mais alors le vélo, qu'est-ce qu'on en fait ? » Vous vous inquiétez de tous ceux qui se déplacent en vélo, on vous répond, et sur le stationnement où l'on crée du stationnement, vous vous opposez. Voilà, c'est ce qui est paradoxal dans votre façon de voir l'avenir de Saint-Laurent. Aujourd'hui, lorsqu'on crée des poches de stationnement essentielles pour la commune, il y a des projets derrière.

Quand on fait le square Bènes, l'aménagement d'une centralité aujourd'hui qui est le cœur de la ville, cette centralité qui va donner demain un poumon vert avec 5 000 mètres carrés d'un parc en plein cœur de ville avec un parking souterrain, voilà la mutation de la ville !

Quand on va donner avec la gare ce P+R et toute la requalification de la RN7 que tout à l'heure vous disiez préférer ailleurs, il y a une mutation, une transformation de la ville dans ces quartiers qui étaient abandonnés qui va nous permettre de requalifier toute la ville. C'est ça, l'attractivité de la ville. Nous n'avons pas la même vision de la ville, fort heureusement, pour autant, nous sommes très conscients qu'aujourd'hui la voiture, il faut permettre son stationnement et avoir aussi tous les modes électriques, comme vient de le dire très justement Thomas Berettoni. Monsieur Orsatti.

Mme BELOT.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais à aucun moment j'ai dit que j'étais contre les stationnements et les parkings.

M. LE MAIRE.- Vous votez contre, vous vous abstenez.

Mme BELOT.- Contre, oui, le square Bénès, mais le square Bénès, ce n'est pas que le parking en souterrain, excusez-moi, ce sont toutes les constructions que vous faites autour, c'est surtout ça qui me pose problème. Vous déformez mes propos.

M. LE MAIRE.- Non, je ne déforme rien, loin de là. Monsieur Orsatti.

M. ORSATTI.- Vous avez vu comme j'attends religieusement pour prendre la parole.

M. LE MAIRE.- Je crains le pire.

M. ORSATTI.- Je connais bien les plans de déplacement d'entreprise et les plans de déplacement interentreprises, puisque c'est mon cœur de projet professionnel et je travaille depuis quatre ans au sein de mon entreprise, au-delà de mon activité syndicale, sur ce problème ; je connais bien les partenaires, et si vous voulez je vous ferai lire ma prose et mon rapport sur ça ; cela peut être très intéressant.

Je veux bien comprendre, je partage tout ce qui est transition écologique et transports doux, d'ailleurs, vous feriez bien de négocier au sein de la mairie ce qu'on appelle un forfait mobilité durable qui apporterait un plus aux salariés de la mairie.

M. LE MAIRE.- On travaille dessus.

M. ORSATTI.- C'est très bien, je vous félicite. Par contre, il y a des choses que je ne peux pas entendre, Madame Hébert.

M. LE MAIRE.- Ne vous en prenez pas à madame Hébert.

M. ORSATTI.- Je ne m'en prends pas à madame Hébert, je vais m'expliquer clairement et gentiment. Quand vous dites « les gens, ils n'ont qu'à marcher », je ne peux pas l'entendre, tout ce projet que vous présentez doit être couplé avec le transport en commun. La problématique de requalification, il faut qu'il y ait des transports en commun qui passent par cet endroit et qui viennent compléter les transports doux, je l'entends bien que ce soit des vélos électriques ou des vélos tout court. Entre parenthèses, on ferait bien de faire la chasse aux trottinettes parce qu'il y a des accidents, parfois mortels, et avec ce partage des trottoirs, il n'y a aucune réglementation. J'ouvre la parenthèse, je la referme et j'espère que vous partagerez mon point de vue par rapport aux trottinettes, car je trouve cela inadmissible.

Je vais voter pour, je pense que tout cela peut se faire, mais le complément, ce sont quand même les transports en commun parce que des gens d'un certain âge ne vont pas forcément marcher. J'entends bien que ceux qui ont le temps et qui ont la possibilité de marcher à pied, je les respecte totalement, mais il faut respecter tout le monde dans cette affaire. Je ne peux pas entendre que les gens doivent marcher, ça leur fera du bien. Je dis : faisons tout ce que l'on a à faire dans le cadre de la transition écologique, des transports doux, je le partage à 3000 %, mais je dis aussi que tout cela doit être complété par un volet transports en commun et ça, il faut l'entendre.

M. LE MAIRE.- Monsieur Orsatti, je vais laisser la parole à Danielle, mais je crois que vous vous rejoignez sur la même philosophie du déplacement sur la commune, on est tout à fait d'accord.

Mme HEBERT.- Oui, Monsieur le Maire. Monsieur Orsatti, je n'ai jamais dit que les gens n'ont qu'à marcher ou à prendre le vélo. Non, je n'ai pas dit ça, ou alors je me suis mal exprimée et je m'en excuse. Non, je veux dire qu'il faut avoir une autre approche. Les personnes qui prennent leur voiture actuellement doivent envisager leurs déplacements autrement. Ça peut passer par la marche à pied, par le vélo, mais je suis d'accord, les transports en commun doivent être performants. C'est une autre solution importante de déplacement, c'est une globalité, on est d'accord, et bien sûr que l'on ne peut pas dire : « Vous n'avez qu'à marcher, vous n'avez qu'à faire du vélo ». Et je suis d'accord avec vous, il y a la question des personnes handicapées, on l'a évoqué, d'où tout ce travail que nous faisons pour rendre les trottoirs accessibles et

bien sûr les places PMR qui sera un gros sujet de travail avec le bureau d'études, c'est évident.

M. LE MAIRE.- Merci pour ce débat. Merci à tous. Je vais mettre aux voix.

La délibération n° 20, mise aux voix, est adoptée par 30 voix pour – 0 voix contre – 2 abstentions (Mme Corvest, Mme Belot)

Donc nous avons deux abstentions et tout le reste est pour. Merci, Monsieur Orsatti.

21) ADOPTION D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DES BANQUETTES DE POSIDONIE SUR LES PLAGES

M. LE MAIRE.- La délibération n° 21, adoption d'une charte d'engagement en faveur de la préservation des banquettes de posidonie. Madame Danielle Hébert.

Mme HEBERT.- Cette délibération s'inscrit dans notre démarche de développement durable, de protection de notre littoral, qui comporte déjà plusieurs engagements, comme le dispositif Pelagos pour la protection des cétacés auquel nous avons adhéré, ou la Charte « zéro plastique » sur nos plages que nous avons dernièrement adoptée. Dans cette continuité, nous vous proposons l'adoption d'une charte d'engagement en faveur de la préservation des banquettes de posidonie.

La posidonie est une plante sous-marine qui, vivante ou morte, assure de multiples fonctions écologiques. Le cycle d'accumulation et de reprise par la mer de ces banquettes fait partie du fonctionnement naturel de la plage, c'est la raison pour laquelle elles doivent être préservées dans le cadre d'une gestion raisonnée afin de préserver ce milieu tout en prenant en compte les enjeux touristiques. La région Sud PACA est partenaire d'un projet européen qui accompagne les collectivités dans la gestion des banquettes de posidonie, elle a mis en place une charte d'engagement pour des plages de caractère en Méditerranée et dans le cadre de cette charte qui pose globalement des valeurs, des objectifs dans la gestion des plages du littoral, est inscrite la préservation des banquettes de posidonie.

Il est vrai que sur nos plages, la présence de banquettes est assez rare ; cela arrive lorsqu'il y a de très forts coups de mer, pour autant, il est cohérent, dans la continuité de l'ensemble de nos démarches engagées pour préserver le milieu marin, que nous adhérions à cette charte générale pour des plages de caractère en Méditerranée, qui vise une préservation des écosystèmes côtiers en général et, plus particulièrement, une préservation des posidonies.

Au regard des actions proposées dans le cadre de cette charte, nous retenons le plan d'action suivant : financer et/ou mettre en œuvre des techniques et modalités de gestion respectueuses des banquettes de posidonies sur nos plages. Avant toute mise en œuvre opérationnelle, étudier les différentes modalités de gestion de la plage respectueuses de ces banquettes et des écosystèmes, par exemple les laisser sur place ou alors les clapets en mer. Autre action que nous retenons : inscrire dans le cahier des charges des marchés de concessions de plage une clause spécifique concernant la gestion des banquettes de posidonies. Et, bien sûr, informer, sensibiliser le public sur le rôle de ces plantes aquatiques.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir approuver les termes de la charte d'engagement pour des plages de caractère en Méditerranée, d'autoriser M. le maire à signer cette Charte et de définir un plan d'action pour la préservation des banquettes de posidonies sur nos plages. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Orsatti, sur la posidonie qu'avez-vous à dire ?

M. ORSATTI.- Je voterai deux fois cette délibération, parce que les banquettes de posidonies c'est très, très bien. D'ailleurs, quand je vais revenir de Corse, je vais en ramener, parce qu'au plus il y aura de posidonies, s'il y a beaucoup de banquettes de posidonies, cela évite la construction de tout nouveau port. Si quelqu'un avait l'idée, je pense que personne ne l'a, de transférer un port de Nice sur nous...

M. LE MAIRE.- Non, non, ce n'est même pas la peine d'aller rêver à ça. Je n'ai pas besoin de posidonies pour refuser un port.

M. ORSATTI.- Mais je sais, mais en plus, avec la posidonie, ce sera merveilleux.

M. LE MAIRE.- Si vous votez deux fois, cela veut dire que l'on est 33, ça ne va plus le faire. Monsieur Vaïani, ne commencez pas, vous non plus.

M. VAÏANI.- Non, juste préciser que les ports d'un autre côté, c'est utile parce que les ancres de bateaux pour les posidonies, c'est terrible.

M. LE MAIRE.- Si vous permettez, Marcel, je vous donne la parole. Je mets aux voix.

La délibération n° 21, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

22) ADHESION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE » INITIATIVE CONJOINTE DU MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE REGION DE FRANCE

M. LE MAIRE.- La délibération n° 22, c'est madame Hébert qui nous la présente : transition écologique « Territoire engagé pour la nature ».

Mme HEBERT.- C'est ça, Monsieur le Maire.

Le dispositif « Territoire engagé pour la nature » est un dispositif national animé en région par l'ARBE, l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement, dispositif piloté par l'Office français de la biodiversité, la DREAL, l'Agence de l'eau et la Région Sud PACA. Il a pour objectif d'accompagner et de valoriser les collectivités qui mettent en œuvre des actions en faveur de la biodiversité, ce qui est notre cas à Saint-Laurent-du-Var. En effet, notre commune s'est engagée dans ce dispositif en 2018.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de renouveler notre adhésion pour la période 2023-2025 et de mener à bien, sur les trois ans à venir, les actions suivantes que nous avons sélectionnées selon les thèmes proposés par l'ARBE, à savoir :

- sur le thème « Développer les partenaires et mobiliser l'ensemble des acteurs pour préserver la biodiversité », nous proposons d'inscrire dans notre feuille de route la mise en place de la démarche Eco-défis avec nos acteurs économiques dont parlait Marie-Paule Galéa, action que nous avions engagée avec Brigitte Lizée il y a quelques années de cela. Je suis ravie que nous relancions ce dispositif.
- Inscrire également l'intensification du déploiement des plantes mellifères ; une action qui s'inscrit dans notre programme de protection des abeilles (je ne parlerai pas de nos ruches).
- Troisième action que nous retenons : la mise en œuvre du dispositif « Chantier vert », ce qui officialise une démarche que nous avons déjà engagée. À nous de la continuer, de l'améliorer puisqu'il s'agit de réaliser des chantiers respectueux de l'environnement depuis leur conception au niveau de la passation des marchés jusqu'à leur réalisation.
- Autre thème sur lequel nous positionnons des actions, celui d'aménager avec la biodiversité. Ainsi, nous retenons l'aménagement végétalisé de la cour de la Maison de la famille, équipement créé dans l'ancienne crèche qui se trouvait rue des Écoles et que nous sommes en train de finaliser. En effet, après la reprise de l'intérieur du bâtiment, nous allons reprendre l'extérieur avec l'enlèvement du sol souple, la création d'espaces avec buttes de terre, copeaux de bois, mise en place de jeux ludiques, création d'un jardin de senteurs. L'objectif est d'assurer la perméabilité du sol et de favoriser la biodiversité. Je précise que la réalisation de cette cour végétalisée est menée en lien avec le service Enfance qui occupe cet équipement. Notre souhait est de concevoir ce type d'aménagement en phase avec les usagers de ces espaces. Cette action s'inscrit, ma chère Vanessa, dans notre programme de reprise des espaces extérieurs, cours d'école, crèches, qu'il faut retraiter afin d'intégrer perméabilisation des sols, végétalisation, mais aussi redistribution des espaces pour un meilleur équilibre entre zones d'activités et coins de tranquillité.

Le budget pour les actions inscrites à notre feuille de route 2023-2025, comme mentionné dans la délibération, est de 100 000 € dont 78 000 € inscrits au PPI pour 2023. Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission du 10 février 2023, je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir approuver l'adhésion de la commune au dispositif « Territoire engagé pour la nature » pour la période 2023-2025, d'approuver les actions proposées et d'approuver le budget pour les financer. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Danielle Hébert pour cette belle présentation de cette délibération. Il n'y a pas d'observations particulières ? Je vais mettre aux voix.

La délibération n° 22, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, Danielle, pour la présentation des délibérations.

23) PERIMETRE DES SECTEURS DES ECOLES PUBLIQUES DE SAINT-LAURENT-DU-VAR – ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 6 AVRIL 2022 ET CREATION DE SEPT SECTEURS PARTAGES

M. LE MAIRE.- Je vais maintenant donner la parole à Madame Lizée-Juan pour la délibération n° 23, sur le périmètre des secteurs de nos écoles publiques.

Mme LIZEE-JUAN.- Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, régulièrement, nous faisons appel à votre vote concernant les périmètres des secteurs des écoles publiques de Saint-Laurent-du-Var. Les enfants sont affectés dans les écoles qui correspondent à leur adresse de résidence ; or il s'avère que chaque année, on constate en fonction, j'allais dire, des livraisons de logements, d'arrivées de familles, voire même, malheureusement au regard de la situation de nombreuses séparations, de gardes alternées avec des parents qui se logent ailleurs parfois que dans le périmètre initial.

Depuis avril 2022, nous avons créé une notion de secteur partagé. Je vous donne un exemple : on peut avoir une école où l'on atteint le niveau maximal d'effectif et on ne peut plus rentrer un enfant dans certaines classes. A ce moment-là, il faut trouver une solution, par exemple, si on prend l'école Ravet, si l'on atteint l'effectif maximal, on peut proposer aux parents de faire rentrer leurs enfants à l'école Cassin qui n'est pas très loin du lieu de résidence.

Afin de pouvoir être le plus équitable possible et le plus fluide possible en fonction des effectifs, parce que chaque année, nous sommes parfois surpris par les effectifs, parfois trop, l'année d'après un peu moins, on vous propose d'abroger la délibération du 6 avril 2022 et de prendre acte sur la création de sept secteurs dont vous avez la liste. Je prendrai quelques exemples : sur l'école de référence de Montaleigne, si nous remplissons trop les classes, nous mettrons les enfants sur les Pugets. Bien évidemment, cela ne satisfait pas toujours les parents, mais vous imaginez que l'on ne peut pas mettre 31 ou 32 enfants dans une classe, sachant que l'Éducation nationale demande que sur des classes comme les dernières années de maternelle, le CP et le CE1, nous essayions d'être sur des effectifs à 24 afin de permettre une meilleure éducation pour nos enfants.

Cette délibération a été travaillée et proposée aux collègues qui étaient présents à la commission municipale de la Politique familiale qui s'est tenue le 2 mars dernier, et je soumets cela à votre approbation. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Lizée, pour cette présentation très claire. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 23, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci mes chers collègues.

24) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIETE SCCV PALLAS IMMOBILIER, MADAME VIRGINIE MASSA ET LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR POUR LA REALISATION D'UNE ŒUVRE EPHEMERE A L'ECOLE ELEMENTAIRE MICHELIS 2

M. LE MAIRE.- La délibération n° 24 concerne une convention de partenariat, et c'est Madame Lizée-Juan qui nous la présente.

Mme LIZEE-JUAN.- Vous connaissez le projet immobilier Les Jardins de Michelis qui est en cours de construction, relativement proche de l'école de Michelis, c'est d'ailleurs pour cela que monsieur le maire n'avait pas souhaité valider ce permis de construire. Avec le promoteur, un énorme travail a été fait avec les équipes de M. Dorée sous la houlette de madame Hébert pour monter un projet pédagogique. Il a été décidé que la palissade qui a été mise pour séparer l'école et protéger au mieux la cour d'école va être travaillée avec les élèves autour d'actions auprès de l'émotion, il va donc y avoir la création d'une fresque. Le promoteur a travaillé avec la ville bien évidemment, avec l'Éducation nationale et une artiste Laurentine, une vraie Laurentine, madame Virginie Massa. Elle a déjà commencé à travailler avec les enfants, en essayant de travailler sur leurs émotions, comment ils avaient envie (Christian, cela va te parler), comment on a envie de représenter les émotions. Ils vont transmettre leurs émotions avec des dessins, des expressions, accompagnés par cette artiste.

Il y a deux temps : un premier temps est fait avec les enseignants pour exprimer l'émotion, un deuxième temps avec les équipes de l'animation pour les mettre, j'allais dire, sur papier, mais non, là, c'est sur palissade, sachant que c'est une fresque éphémère et donc il était utile que nous fassions une convention pour protéger la propriété intellectuelle, de façon qu'à un moment donné, comme cette palissade va être démontée, quand les travaux seront terminés, madame Massa ne puisse pas se retourner contre nous. Elle ne le fera pas parce que c'est une artiste de grande qualité, et je la remercie d'ailleurs, je pense qu'il va y avoir quelque chose de très joli, et d'ailleurs le promoteur a décidé de garder quelques éléments de la fresque pour les mettre dans les entrées de l'immeuble.

Cette délibération a bien sûr été étudiée au cours de notre commission du 2 mars dernier.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Lizée, pour cette présentation détaillée de cette œuvre. Madame Belot.

Mme BELOT.- Oui, une question : le promoteur, puisqu'il va réutiliser justement la palissade, participe-t-il aux 6 000 € ?

Mme LIZEE-JUAN.- Alors c'est lui qui finance les 6 000 € plus l'achat de matériel, mais il y a nécessité de faire une convention pour se protéger de la propriété intellectuelle.

Mme BELOT.- J'ai compris.

Mme LIZEE-JUAN.- Et merci à Magali Anfossi de nous avoir tant aidés.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets aux voix.

La délibération n° 24, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

A l'unanimité pour une œuvre exceptionnelle sur la commune.

25) POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 DU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015/2020 PAR LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

M. LE MAIRE.- La délibération n° 25 concerne la politique de la ville et c'est Brigitte Lizée qui va présenter cette délibération.

Mme LIZEE-JUAN.- Vous êtes habitués, chaque année, on vous présente un avenant ; vous savez que normalement, la politique de la ville devait se terminer en 2020. 2015-2020, cela a été prorogé plusieurs fois et là, on vous propose à nouveau et tant mieux, j'allais dire, de proroger un deuxième avenant intitulé « Avenant n° 2 du contrat de ville métropolitain ». Cet avenant réaffirme pour la commune son implication autour des trois piliers prioritaires du contrat de ville qui sont : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain ainsi que le développement économique et emploi.

Nous avons soumis cette délibération à la commission Politique familiale, mais aussi à la commission des Finances qui s'est tenue le 27 février. Je la soumets à votre approbation afin que nous puissions continuer à travailler dans le cadre de la politique de la ville.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Lizée. Y a-t-il des questions, des observations ? *(Aucune demande)* Je mets aux voix.

La délibération n° 25, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, Madame Lizée, pour la présentation de ces délibérations.

26) CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU BEACH SPORT FESTIVAL - CREATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. LE MAIRE.- C'est Monsieur Allari, avec sa douce voix, qui va nous parler du Beach Sport Festival.

M. ALLARI.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais être un peu plus long que d'habitude, tant pis pour vous. *(Rires)*

Le Beach Sport Festival est un événement sportif et culturel de référence où sur sa durée de plus de 20 jours vont se dérouler plusieurs temps permettant de placer la commune de Saint-Laurent-du-Var comme une place forte des activités physiques en lien avec la plage. Cette manifestation permet de collaborer avec différentes fédérations olympiques ainsi qu'avec des associations sportives locales dans le but de diffusion et promotion des activités sportives. Le programme de cet événement est :

- le Championnat du monde de lutte,
- l'Euro Nations Cup de FootVolley de la Fédération européenne de volley,

- le tournoi national de Beach Tennis avec la Fédération française de tennis,
- le tournoi Beach Rugby avec la Fédération de rugby,
- et les finales du Championnat de France de Beach volley avec la Fédération de volley.

Totalement gratuit ou bien caritatif, le Beach Sport Festival se veut avant tout comme un lieu de pratique avec l'organisation de compétitions et d'initiation pour tous les publics. Dans une enceinte de 1 000 places assises composées ainsi d'un espace partenaire, d'une fan zone et d'un lieu de rencontres privilégiées, cet événement permet de magnifier notre littoral, le savoir-faire laurentin ainsi que notre attractivité. Dans une volonté d'innovation et d'intégration des problématiques de notre époque, le Beach Sport Festival est un vecteur d'engagement et de communication auprès du grand public, sensibilisant et responsabilisant aux enjeux environnementaux et sociétaux. Il met en évidence l'utilité sociale et environnementale du sport.

C'est en ce sens que différents temps caritatifs pourront être proposés tout le long de notre événement : concert caritatif dont les recettes seront reversées à une association, match exhibition caritative de différentes disciplines dont les recettes seront également reversées à une association. Le prix d'un billet à l'unité pour les événements caritatifs sera de 20 € et pourrait être modifié par décision municipale selon le prestige des artistes, sportifs et célébrités présents.

M. LE MAIRE.- Si tu permets, Gilles, vous avez la délibération sous les yeux, vous l'avez lue, et le Beach Sport Festival est un événement international aujourd'hui incontournable sur la commune. Je voudrais remercier Gilles et l'ensemble des équipes du service des sports, et mon directeur de cabinet pour ce moment événementiel qui va nous permettre d'avoir toutes les délégations sportives sur un temps donné.

M. ALLARI.- Du 28 juin au 23 juillet 2023.

M. LE MAIRE.- Avec toutes les fédérations, et avec, vous l'avez bien compris, entre ces dates des événements artistiques, culturels, avec des partenaires comme Kiss FM et d'autres, cela va nous permettre d'avoir ce rayonnement que nous avons déjà depuis maintenant deux ans sur la commune, une attractivité puisque nous sommes une zone touristique internationale sur le rayonnement du sport. Gilles, si tu veux compléter ?

M. ALLARI.- C'est une convention parce que cette année nous allons augmenter notre niveau de compétition et de visibilité, donc lorsqu'on organise un événement comme celui-là, on a des cahiers des charges avec les fédérations. Cette année, on va augmenter la surface de pratique, on va couvrir les tribunes comme on a eu de grosses chaleurs l'été dernier, pour protéger les spectateurs qui vont venir, ce sera plus agréable pour eux. Il y aura pas mal de choses en plus par rapport à l'année dernière, c'est pour cela que l'on fait une convention pour que des partenaires viennent nous aider financièrement pour organiser cet événement. Il y a Cap 3000, Nike France comme partenaire majeur, Intermarché, Chopard Automobile, Sigma Immobilier, Smart Click, Var Chapiteau, la MAIF et l'Institut Arnault Tzanck. Voilà les partenaires qui vont nous aider pour organiser cette grande manifestation.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Allari, pour la présentation de cette délibération dans le cadre de cette convention. On sera tous présents dès le 28 juin pour trois semaines remplies sur notre littoral avec cet événement exceptionnel. On n'en a pas parlé parce qu'on ne peut pas encore le dire, tout cela va s'officialiser, il y aura des parrains de renommée internationale dans chaque discipline, avec de grandes surprises au moment de ces parrainages, avec des vedettes internationales.

Je le dis avec force, nous allons avoir un beau programme sportif, et tout cela c'est la municipalité et le service des sports, avec mon directeur de cabinet, Eric Capomaccio et Gilles Allari, qui l'organisent. Pendant trois semaines, ils vont être sur le terrain, à chaque événement, pratiquement la nuit, ils vont d'une fédération à une autre mettre un dispositif sur le sable pour pouvoir le lendemain être au rendez-vous de la nouvelle fédération. On passe du rugby au volley ou au foot, etc., avec des équipements différents et ce sont nos équipes municipales, avec les services techniques, les espaces verts, les policiers municipaux, l'engagement du service des sports plus mon directeur de cabinet au milieu qui vont faire tout cela, et les élus naturellement ici présents puisque nous serons présents pendant ces événements. Voilà la force de Saint-Laurent-du-Var ! C'est une équipe complète avec nos agents, c'est pour cela que tout à l'heure, je rendais hommage à nos agents, et l'équipe municipale sous la houlette de notre adjoint aux sports, Gilles Allari que je remercie.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix.

La délibération n° 26, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, à l'unanimité.

Merci, mes chers collègues.

27) AVANCES SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 EN FAVEUR DU STADE LAURENTIN BASKET

M. LE MAIRE.- La délibération n° 27 est une délibération classique d'avances sur subvention. Gilles.

M. ALLARI.- Le Stade Laurentin Basket a fait part à la commune par courrier qu'il sollicitait un complément de trésorerie afin de faire la jonction avec la subvention 2023 dont le montant définitif sera déterminé lors du vote du budget primitif 2023. Le montant de l'avance attribué à chaque association est conforme à sa demande (dans ce cas, 27 000 €), et en tous les cas inférieur ou égal au maximum de 40 % de subventions accordées. Ce projet a été délibéré à la commission municipale des sports le 1er mars 2023.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vais donc mettre aux voix.

La délibération n° 27, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, concernant les questions orales, je rappelle qu'il y a un délai, suite au règlement intérieur, pour respecter le temps d'envoi des questions ; je serai intransigeant sur ce temps. Vous avez toute latitude, à partir du moment où vous connaissez la date du Conseil, d'envoyer vos questions et nous répondrons à vos questions. Des questions ont été posées en retard, Monsieur Orsatti, j'en suis désolé ; des questions n'ont pas été posées par l'opposition. Je termine donc ici même le Conseil municipal en vous souhaitant une bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 08.